

4

GESTION DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITÉ*

Thèmes principaux

- Espèces en péril
- Protection des écosystèmes terrestres et aquatiques
- Gestion des forêts
- Coopération internationale

* Ce chapitre fait le bilan des progrès réalisés dans les dix dernières années, et en particulier depuis le précédent Examen des performances environnementales publié par l'OCDE en 1995. Il examine aussi les progrès accomplis selon l'objectif de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE de 2001 : « Maintenir l'intégrité des écosystèmes. »

Recommandations

Les recommandations suivantes font partie des conclusions et recommandations générales de l'examen des performances environnementales du Canada :

- achever la mise en place du *système de parcs nationaux* ; développer les aires protégées dans la partie méridionale du pays (où les habitats sont soumis à de fortes pressions) ; mettre en œuvre le nouveau cadre juridique et institutionnel visant à améliorer la gestion des parcs nationaux ;
- accroître notablement la superficie totale des *écosystèmes marins et des écosystèmes de milieu humide* bénéficiant d'une protection ;
- mettre en œuvre la nouvelle législation concernant la protection et le rétablissement des *espèces en péril*, et plus particulièrement des espèces prioritaires ;
- prendre les mesures réglementaires et financières nécessaires pour maîtriser l'introduction et la propagation des *espèces allogènes envahissantes* ;
- développer le recours aux *instruments économiques* afin d'internaliser de manière transparente les fonctions écologiques positives des forêts et d'empêcher une utilisation non durable des ressources en résineux.

Conclusions

Le Canada a été l'un des premiers pays à ratifier la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (1992) et à publier une *Stratégie canadienne de la biodiversité* (1995). Deux plans d'action nationaux ont été préparés pour les secteurs de l'agriculture et des forêts (encore qu'ils ne soient assortis d'aucun objectif ou calendrier). La *loi canadienne sur les espèces en péril* (2003) contribuera à consolider les efforts de protection et de rétablissement des espèces en péril et de leurs habitats critiques. La protection des écosystèmes a progressé, avec une augmentation de 40 % en dix ans de la superficie totale des zones concernées. Le Canada prévoit de créer dix nouveaux parcs nationaux, couvrant ainsi 34 des 39 régions naturelles du pays. La *coopération avec les peuples autochtones* a été renforcée dans le domaine de la protection des habitats naturels et de la gestion des forêts. La *superficie boisée* du Canada (plus de 10 % des forêts du monde) est restée constante et abrite deux tiers des espèces sauvages du pays. Les effectifs des oiseaux forestiers les plus surveillés sont restés stables ou ont augmenté. La part de la superficie forestière strictement protégée a augmenté (pour atteindre 7 %). La coordination de la *gestion forestière* est renforcée par le Conseil canadien des ministres des forêts, qui a élaboré des critères et des indicateurs de gestion durable des forêts, ainsi que par l'Accord canadien sur la forêt, qui contribue à la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur la forêt (publiée

en 2003). La certification forestière se développe rapidement. Elle couvre désormais un quart des forêts exploitées. L'application de la CITES a été renforcée ces dernières années, mais les amendes restent faibles.

Toutefois, le *nombre total d'espèces en péril répertoriées est en hausse* (en partie du fait de l'intensification des travaux d'évaluation) et le statut de la plupart des espèces en péril évaluées est inchangé ou s'est détérioré. Le nombre d'espèces allogènes envahissantes continue d'augmenter ; les principales voies d'entrée des envahisseurs aquatiques ne sont ni réglementées ni surveillées. Si le Canada abrite 20 % des aires naturelles de la planète, la *part du territoire national qui bénéficie d'une protection est inférieure à la moyenne de l'OCDE*, et n'atteint pas encore l'objectif de 12 %. Cette situation tient en partie à la nécessité de répondre aux revendications territoriales autochtones et aux droits des particuliers d'exploiter les ressources naturelles. Une bonne partie des aires protégées sont situées dans le Nord (où les répercussions des activités humaines sur la biodiversité se font moins sentir) ; dans le sud du Canada, les aires protégées sont souvent de petite taille. La protection des espèces sauvages et des oiseaux ne couvre qu'un espace géographique limité, et cette protection n'est souvent guère rigoureuse. Bien que le Canada possède le plus long littoral du monde, on n'y trouve *que trois aires marines nationales de conservation de taille restreinte*, et aucune aire marine protégée (malgré les dispositions juridiques de 1997). Le pays compte un quart des *zones humides* du monde, mais seulement 9 % d'entre elles sont protégées. Les coupes rases demeurent de loin la méthode d'exploitation forestière la plus courante : les erreurs du passé en matière de conception des coupes claires ont été rectifiées, mais le respect des codes de bonne pratique adoptés par les provinces n'est pratiquement jamais imposé. La *récolte de bois a régulièrement augmenté* au cours de la décennie ; la récolte de bois rond industriel se rapproche considérablement des chiffres annuels autorisés, en particulier pour les feuillus. Les facteurs qui contribuent à cette augmentation, notamment la situation du marché, les droits de coupe et le système de gestion des forêts, font l'objet d'un important débat.



1. Objectifs de la politique

Les priorités nationales en matière de biodiversité sont fixées par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux chargés des forêts, de la faune et de la flore sauvages, de la pêche, des parcs et d'autres domaines. Le Canada s'attache à atteindre l'objectif non officiel (mais internationalement reconnu) de *protéger 12 % de l'ensemble des aires naturelles représentatives* comme parcs et réserves.

Les performances dans le domaine de la gestion des écosystèmes peuvent aussi être évaluées à l'aune des recommandations formulées dans l'*Examen des performances environnementales du Canada publié par l'OCDE en 1995* :

- poursuivre les efforts visant à accroître la superficie des zones naturelles protégées, conformément aux objectifs fixés pour l'an 2000 (protection de 12 % du territoire et d'au moins 5 % de chaque écozone) ; augmenter le niveau de protection de certaines zones protégées, en y diminuant par exemple les inondations, l'exploitation forestière et les activités d'extraction dans les zones sensibles ; accroître la superficie totale des zones à protéger et effectivement protégées ;
- développer un réseau représentatif de parcs marins ou de zones de protection marine ;
- adopter des programmes spéciaux, y compris des mesures d'incitation financière, pour créer des zones naturelles dans le voisinage ou à l'intérieur même des zones urbaines ou rurales ;
- veiller tout particulièrement à la protection des espèces sauvages dans les zones où les activités humaines exercent de fortes pressions ;
- intégrer les objectifs de protection de la nature aux activités agricoles, forestières et minières, et adopter des pratiques d'utilisation durable des ressources biologiques dans l'ensemble des secteurs économiques, y compris l'agriculture, la pêche et la sylviculture ; veiller à ce que l'exploitation des forêts à l'ouest et des pêcheries à l'est se fasse de façon plus durable.

S'agissant de la gestion des *ressources forestières*, l'Examen de 1995 énonçait les recommandations suivantes à l'intention du Canada :

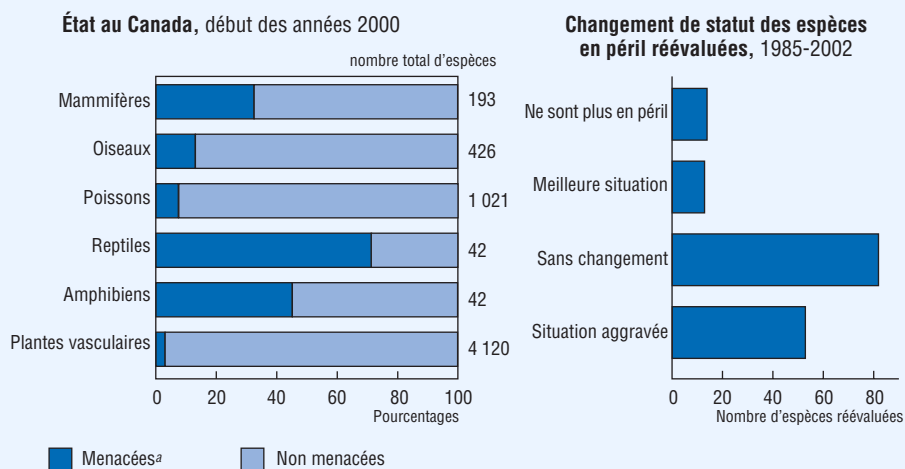
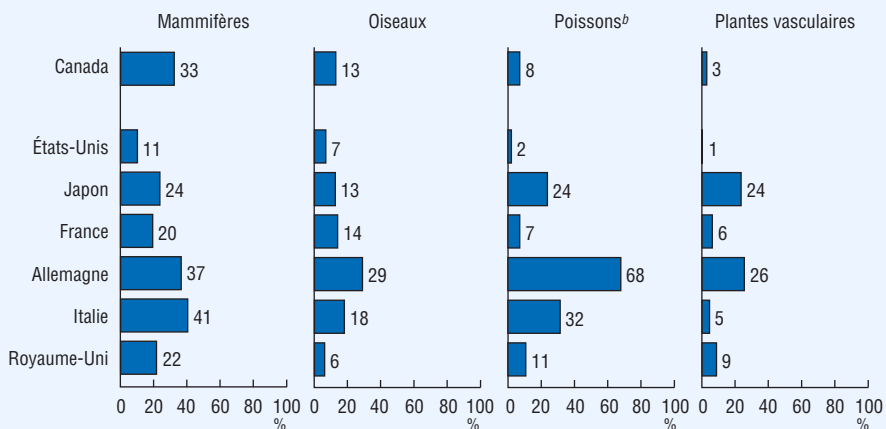
- développer la connaissance scientifique de la biodiversité des écosystèmes forestiers et sa mesure ; évaluer l'impact des méthodes d'exploitation et de sylviculture sur la biodiversité ; poursuivre la création d'un réseau d'écosystèmes forestiers protégés, avec pour objectif de préserver 12 % de la superficie totale des zones boisées ;
- développer et appliquer des méthodes alternatives de sylviculture, intégrant davantage les fonctions productives, environnementales et sociales, et offrant un éventail d'options entre une protection totale et une exploitation intensive, notamment pour tous les écosystèmes forestiers du Canada et pour les forêts pluviales de la côte Pacifique ;
- traduire les objectifs du développement durable dans la gestion effective des forêts provinciales par : i) l'amélioration des clauses techniques et économiques dans les contrats de concession entre les autorités provinciales et les sociétés

- privées ; ii) le développement d'instruments, et notamment d'instruments économiques, pour inciter les acteurs privés à tenir compte des objectifs du développement durable ; iii) la formation du personnel des sociétés aux techniques nouvelles ; et iv) le développement de moyens statistiques, juridiques et humains au sein des administrations provinciales pour orienter et contrôler la gestion des activités forestières dans le respect des nouveaux codes forestiers ;
- continuer, sur le plan international, à promouvoir le développement durable des ressources forestières mondiales avec pour objectifs : i) améliorer les réponses apportées aux problèmes posés par la biodiversité et le changement climatique mondial ; ii) lutter contre les distorsions de concurrence pouvant résulter d'une exploitation des ressources forestières conduite, dans certains pays, sans souci de l'environnement et du long terme ; et iii) poursuivre les efforts entrepris en faveur de la certification de produits forestiers obtenus de manière compatible avec un développement durable.

2. Biodiversité

Le territoire du Canada abrite 71 500 espèces sauvages connues ; le nombre d'espèces non encore découvertes pourrait atteindre, d'après les estimations, 66 000. Malgré les mesures de protection et le respect pour la nature dont font traditionnellement preuve les Canadiens, le *nombre d'espèces répertoriées en péril est en augmentation*, ce qui s'explique en partie par l'intensification des activités d'évaluation. Sur les 613 espèces qui ont fait l'objet d'une évaluation au niveau national (0,8 % des espèces connues), 160 sont menacées d'extinction immédiate, 108 sont menacées (c'est-à-dire susceptibles de devenir des espèces en voie de disparition) et 140 sont préoccupantes (c'est-à-dire présentes en petit nombre). Depuis le milieu du XIX^e siècle, 33 espèces ont disparu (dont 12 définitivement, les 21 autres étant encore présentes ailleurs dans le monde). En 1999, deux espèces de poissons du lac Hadley (Colombie-Britannique) se sont éteintes. La proportion d'espèces en péril est particulièrement inquiétante parmi les reptiles (74 %), les amphibiens (45 %) et les mammifères (33 %) (figure 4.1). L'amplification des pressions exercées sur la biodiversité s'explique par l'augmentation de la population dans les grandes régions urbaines et les couloirs d'urbanisation, la pollution de l'air et de l'eau, la présence d'espèces allogènes envahissantes, l'agriculture intensive et l'exploitation croissante des ressources ligneuses. *Dans le Nord*, les incidences des activités humaines sont moins manifestes, mais les effets cumulés de *l'exploitation minière, du développement de l'extraction pétrolière et gazière, de la modification du climat* (qui touche en particulier les ours polaires) et du transport de polluants

Figure 4.1 Faune et flore

Espèces menacées^a

a) Espèces « gravement en danger », « en danger » et « vulnérables » selon la classification UICN en % des espèces connues. Pour le Canada, les données se réfèrent aux catégories Cosepac « en voie de disparition », « menacées » et « préoccupantes » ; inclut également les espèces disparues et disparues du pays.

b) Poissons d'eau douce uniquement pour le Japon, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni.

Source : Environnement Canada; OCDE.

atmosphériques sur de longues distances (qui se répercute particulièrement sur les écosystèmes fragiles de l'Arctique et de la taïga) sont préoccupants (chapitre 8).

Organe consultatif créé en 1978, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), a réexaminé le statut de 162 espèces en péril (en danger ou menacées) entre 1985 et 2002. La *situation* de la plupart d'entre elles *ne s'est pas améliorée ou s'est détériorée* (figure 4.1). Sur les 160 espèces désignées par le COSEPAC comme «en voie de disparition», 158 font l'objet de plans de rétablissement et 43 sont prises en charge dans le cadre d'efforts plus généraux au niveau de l'écosystème. Seule une faible proportion des espèces désignées par le COSEPAC est protégée par la législation des provinces (tableau 4.1).

Le nombre d'espèces allogènes envahissantes continue d'augmenter, notamment dans le milieu aquatique. Ces espèces constituent une menace pour les écosystèmes et

Tableau 4.1 **Espèces en péril sous juridiction provinciale, 2002**

	Nombre total d'espèces en péril ^a	Espèces en péril inscrites sur la liste légale	
		Nombre	(%)
Provinces :			
Québec	25	10	40
Ontario	84	25	30
Colombie-Britannique	62	0	0
Alberta	25	13 ^b	52
Saskatchewan	16	11	69
Manitoba	14	10	71
Terre-Neuve et Labrador	11	0 ^c	0 ^c
Nouveau-Brunswick	10	6	60
Nouvelle-Écosse	15	11	73
Ile du Prince-Édouard	7	0 ^c	0 ^c
Territoires :			
Nunavut	8	^d	..
Territoires du Nord-Ouest	10	^d	..
Yukon	4	1	25

a) Comprend uniquement les espèces en voie de disparition et menacées désignées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC).

b) L'Alberta n'a pas adopté de loi sur les espèces en voie de disparition, mais seulement des dispositions dans le cadre de la loi sur les espèces sauvages.

c) Les provinces de Terre-Neuve et du Labrador (en 2002) et de l'Ile-du-Prince-Edouard (en 1998) ont adopté une loi sur les espèces en voie de disparition, mais n'ont pas encore inscrit d'espèces sur la liste y afférente.

d) Pas de loi sur les espèces en voie de disparition.

Source : Sierra Legal Defence Fund.

l'économie du pays tout entier (par exemple, la lutte contre la moule zébrée dans le seul lac Érié coûte chaque année 500 millions CAD). La gestion des espèces allogènes relève du domaine de compétence de plusieurs administrations. Des efforts sont entrepris afin d'améliorer la coordination. Le Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture a ainsi créé un groupe de travail pour élaborer un plan national relatif aux espèces aquatiques envahissantes. Par ailleurs, un plan national concernant l'ensemble des espèces envahissantes est en cours de formulation dans le cadre du conseil interministériel mixte qui réunit sous la houlette d'Environnement Canada les ministres fédéraux et provinciaux chargés des pêches, des forêts ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Toutefois, les opérations de déballastage (une importante voie de pénétration des espèces aquatiques envahissantes) ne sont pas surveillées. Il n'existe pas au Canada de réglementation comparable à celle adoptée aux États-Unis qui rendra obligatoire les systèmes de traitement des eaux de ballast à bord de tous les navires mis en service après 2005. La Commission mixte internationale s'efforce de coordonner et d'harmoniser les efforts du Canada et des États-Unis dans le domaine des espèces allogènes envahissantes.

Le Canada a été le premier pays industrialisé à ratifier la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (en 1992), dont le Secrétariat est implanté à Montréal. La *Stratégie canadienne de la biodiversité* (SCB), qui a été signée en 1995 par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des ressources, énonce plus de 150 orientations stratégiques. Les priorités suivantes ont été définies pour la mise en œuvre de la SCB durant la période 2001-06 : développer l'information ; suivre les tendances en matière de biodiversité ; maîtriser les espèces allogènes envahissantes ; associer les Canadiens à la bonne gestion de la biodiversité. L'adoption de plans d'action fédéraux pour la biodiversité est prévue dans huit domaines (agriculture, éducation, pêche, forêts, coopération internationale, Nord canadien, parcs et espèces sauvages). À ce jour, seuls deux d'entre eux ont été publiés, concernant l'agriculture (1997) et les forêts (2002). Ces plans ne comportent ni objectifs environnementaux explicites, ni échéances. Celui relatif à l'agriculture sera mis en œuvre dans le contexte du Cadre stratégique pour l'agriculture (chapitre 5). Un large éventail de mécanismes d'incitation a été mis en place dans les provinces pour aider les agriculteurs à protéger les habitats des espèces sauvages (programme pour les habitats de l'Alberta Conservation Association, programme des habitats fauniques menacés au Manitoba, Fish and Wildlife Development Fund au Saskatchewan, Habitat Conservation Fund en Nouvelle-Écosse, etc.).

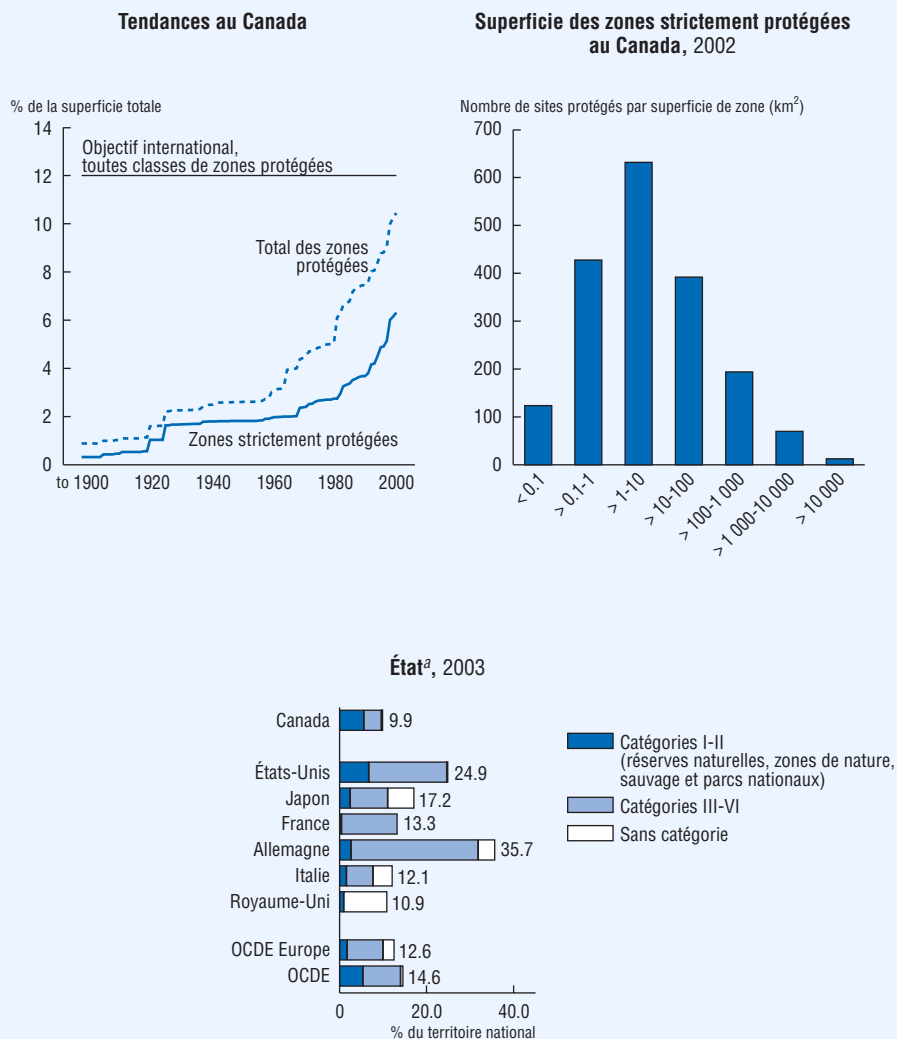
Le Plan canadien pour la protection des espèces en péril de 1999 s'appuie sur l'Accord pour la protection des espèces en péril, la loi sur les espèces en péril et le Programme d'intendance de l'habitat. Conformément aux engagements pris dans le cadre de l'*Accord pour la protection des espèces en péril* de 1996, les niveaux

d'administration fédéral, provincial et territorial ont commencé à évaluer dans tout le pays la situation de l'ensemble des espèces au travers du Conseil canadien de conservation des espèces en péril. Ce dernier donne des orientations pour les activités du COSEPAC et la préparation des plans de rétablissement des espèces en péril. Promulguée en décembre 2002 (après des années de débat intense au sujet des compétences fédérales et provinciales précises), la *loi sur les espèces en péril* (LEP) interdit de tuer un individu d'une espèce visée par la LEP, de lui nuire, de posséder ou d'échanger un tel individu, ainsi que de détruire son habitat. La LEP fait l'objet d'une mise en application progressive : la plupart des sections sont entrées en vigueur en juin 2003, et les dispositions restantes, dont les interdictions générales, entreront en vigueur en juin 2004. Depuis juin 2003, les autorités fédérales peuvent prendre des décrets d'urgence pour protéger des espèces inscrites hors des zones qui sont de leur ressort ; à compter de juin 2004, elles pourront prendre en compte l'impact sur l'habitat essentiel des espèces avant d'autoriser l'exercice de certaines activités. La LEP prévoit également la possibilité (laissée à l'appréciation du ministre de l'environnement) d'indemniser les propriétaires fonciers privés qui subissent un préjudice significatif du fait des mesures de conservation des habitats essentiels (60 % des habitats des espèces menacées d'extinction se trouvent sur des terrains privés). En 2002, le *Programme d'intendance de l'habitat* (PIH) mené au niveau fédéral a contribué à la protection de 220 espèces en péril au travers de la restauration de 72 000 hectares de terres et 180 kilomètres de littoral. Depuis 2000, les dépenses fédérales consacrées à la SNPEP s'élèvent à environ 35 millions CAD par an. En 2003, 15 millions CAD supplémentaires ont été affectés à la mise en œuvre de la LEP. Le PIH permet de lever des fonds de contrepartie de 30 millions CAD par an.

3. Zones protégées

Le Canada est investi de responsabilités particulières dans la mesure où il abrite sur son territoire de nombreux écosystèmes d'importance mondiale et 20 % des aires naturelles qui subsistent dans le monde. Depuis dix ans, *des efforts louables ont été déployés (aux niveaux fédéral et provincial) pour protéger ces écosystèmes*, comme en témoigne la hausse de 40 % de la superficie des espaces classés zones protégées (soit 30 millions d'hectares, l'équivalent du territoire de l'Italie) (figure 4.2). Au Québec, les zones protégées sont passées en dix ans de 2 à 8 millions d'hectares. La loi sur la conservation du patrimoine naturel a été adoptée en 2002 afin de favoriser la création de nouvelles zones protégées. Or il existe une différence très nette entre classement et protection effective. Quelque 10 % du territoire canadien font l'objet d'une protection conforme aux catégories de gestion I à VI de l'UICN, ce qui est inférieur à la moyenne de l'OCDE et à l'objectif national non officiel de 12 %

Figure 4.2 Zones protégées



a) Catégories I-VI de l'UICN et zones protégées sans catégorie UICN assignée. Les classifications nationales peuvent être différentes.

Source : Environnement Canada; UICN ; OCDE.

(figure 4.2). La part du territoire bénéficiant d'une protection stricte (catégories de gestion I à III de l'UICN) est de près de 6 %. Un tiers des zones protégées (33 millions d'hectares) sont gérées par des organismes fédéraux (tableau 4.2) ; les provinces (et des entités privées) gèrent les deux autres tiers (qui englobent de nombreux types de zones protégées). Seules les provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont atteint l'objectif national de 12 %.

Alors que la plupart des espèces en péril se trouvent dans le sud du Canada, *une grande partie des zones protégées sont situées dans le nord*, où elles couvrent souvent des superficies supérieures à 10 000 km² (c'est le cas, par exemple, du Parc national

Tableau 4.2 Zones protégées gérées au niveau fédéral^a, 2002

	Superficie ^b (millions d'hectares)	Réseau des parcs nationaux ^c		ROM ^d		RNF ^e	
		Nombre	Superficie (1 000 hectares)	Nombre	Superficie (1 000 hectares)	Nombre	Superficie (1 000 hectares)
Provinces :							
Québec	154.2	3	93	27	44	8	7
Ontario	107.6	5	208	8	6	10	5
Colombie-Britannique	94.5	6	611	7	3	5	2
Alberta	66.2	4	1 822	4	16	3	..
Saskatchewan	65.1	2	478	15	62	8	16
Manitoba	64.8	2	1 445	0	0	2	..
Terre-Neuve et Labrador	40.5	2	220	3	1	0	0
Nouveau-Brunswick	7.3	2	45	3	1	5	6
Nouvelle-Écosse	5.5	2	135	8	4	6	3
Ile du Prince-Édouard	0.6	1	3	1	..	0	0
Territoires :							
Nunavut	209.3	3	4 973	11 ^f	9 098 ^f	2	427
Territoires du Nord-Ouest	134.6	5	8 245	5	2 237	0	0
Yukon	48.4	2	3 176	0	..	1	6
Total	998.6	39	21 454	92	11 472	50	472

a) Le réseau des parcs nationaux est géré par Parcs Canada (ministère du Patrimoine canadien). Les ROM et les RNF relèvent du Service canadien de la faune (Environnement Canada). Les deux aires marines nationales de conservation et les 148 lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada ne sont pas inclus.

b) Eaux intérieures comprises.

c) Comprend les parcs nationaux et les réserves de parcs nationaux (catégorie II de l'UICN). Données jusqu'en 1998.

d) Refuges d'oiseaux migrateurs (catégorie IV de l'UICN, sauf au Québec où prévalent les catégories Ia et III). Les ROM englobent 2.9 millions d'hectares d'eaux marines.

e) Réserves nationales de faune (catégorie IV de l'UICN). Les RNF englobent 175 000 hectares d'eaux marines.

f) Deux refuges sont partagés avec l'Ontario (29 500 hectares) et le Québec (17 900 hectares).

Source : Service canadien de la faune, OCDE.

Quttinirpaaq créé en 1999 sur l'île d'Ellesmere, qui s'étend sur 38 006 km²). Les deux tiers des 1 860 zones qui font l'objet d'une protection stricte ont une superficie inférieure à 10 km² (figure 4.2). Les espaces protégés de petite taille sont essentiels pour préserver des habitats particuliers, mais bon nombre des grands mammifères du Canada ont besoin d'un vaste domaine vital (par exemple, de 150 à 250 km² pour le lynx et plus de 175 km² pour le carcajou).

Dans certains cas, la création de zones protégées sur des terres publiques nécessite de prendre en compte les revendications territoriales des autochtones et les droits privés d'exploitation de ressources naturelles (minéraux, bois, saumon du Pacifique...). À la création du Nunavut en 1999, trois parcs nationaux arctiques ont été établis grâce à la première Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit, conclue dans le cadre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. La loi de 2001 sur les parcs nationaux permet une procédure accélérée de création et d'agrandissement des parcs. *La coopération avec les populations autochtones a par conséquent été intensifiée* (chapitre 6). En 2001, l'établissement de cinq des sept nouveaux parcs nationaux a donné lieu à des accords avec les peuples autochtones. Ces dernières années, l'industrie minière a contribué à la création de nouvelles zones protégées en faisant don de droits de coupe et miniers, d'exploration, d'exploitation pétrolière et gazière et de biens fonciers. Depuis 1995, les propriétaires fonciers privés qui donnent des terres (en pleine propriété) ou qui acceptent d'en restreindre l'accès ou l'utilisation à long terme (service foncier, clause restrictive ou servitude de conservation) ont droit à un crédit d'impôt fédéral qui peut atteindre 29 % de la valeur des terres. En 2000, le montant imposable des plus-values liées aux dons a été ramené de 75 % à 50 %. On a dénombré 265 « *dons écologiques* » de ce type (environ 40 millions CAD), pour une superficie totale de 21 000 hectares dans huit provinces.

3.1 Écosystèmes terrestres

En 1970, le gouvernement fédéral s'était fixé pour objectif que toutes les régions naturelles soient représentées dans le *réseau des parcs nationaux*. A ce jour, 25 régions naturelles (sur 39) et 113 régions écologiques en milieu terrestre (sur 194) y sont représentées. Le Canada projette de porter le nombre de parcs nationaux de 39 actuellement à 49 à l'horizon 2007, ce qui permettrait de couvrir 34 régions naturelles et d'accroître de près de 50 % la superficie du réseau des parcs nationaux (qui atteindrait alors 34.5 millions d'hectares). Depuis 1996, le réseau s'est agrandi de 47 % (soit 6.8 millions d'hectares) à la faveur de la création de six nouveaux parcs nationaux.

En 2000, un audit indépendant a montré que les parcs nationaux du Canada subissaient de sérieuses *agressions internes et externes*. La loi de 2001 sur les parcs nationaux fait de la « préservation de l'intégrité écologique » la première des priorités

dans le cadre de l'élaboration des plans de gestion des parcs. Elle stipule que le développement commercial des collectivités situées dans les parcs est autorisé uniquement à l'intérieur de limites bien définies et rend obligatoire la désignation de « réserves intégrales » au sein de chaque parc (jusqu'à présent, cela a été fait dans quatre parcs nationaux seulement). Des dispositions antérieures interdisent l'exploration minière et imposent des restrictions à la coupe de bois. Depuis 2001, une Table ronde présidée par le ministre du Patrimoine canadien, à laquelle sont représentés les défenseurs de l'environnement, les milieux du tourisme et de la culture, ainsi que les communautés autochtones, évalue les performances en matière de gestion des parcs. Ses recommandations appellent une réponse ministérielle dans un délai de 180 jours.

Parcs Canada (qui dépend du ministère du Patrimoine canadien) gère le réseau des parcs nationaux. En 1998, il est devenu un organisme d'exploitation. Depuis 2000, les dépenses fédérales consacrées aux parcs nationaux s'élèvent à environ 35 millions CAD par an. En 2003, un crédit supplémentaire de 45 millions CAD a été débloqué pour créer de nouveaux parcs et apporter des améliorations à ceux existants. Les recettes provenant des droits d'entrée dans les parcs, des baux et des concessions s'élèvent à 65 millions CAD par an.

Le Service canadien de la faune (Environnement Canada) gère les *refuges d'oiseaux migrateurs* (ROM) et les *réserves nationales de faune* (RNF), qui occupent 1.2 % du territoire canadien et sont pour la plupart situés dans les provinces des Prairies, les zones côtières de l'Atlantique et le long du fleuve Saint-Laurent. De vastes zones ont également été classées dans le nord, en particulier pour les oiseaux (tableau 4.2). Les ROM sont des aires protégées seulement une partie de l'année ; l'agriculture, l'exploitation forestière et la chasse y sont autorisées. Dans les RNF, la protection est plus stricte. La loi sur les espèces sauvages du Canada a été modifiée en 2002 pour permettre la création de RNF sur des terres fédérales autres que celles d'Environnement Canada. Il reste cependant beaucoup de chemin à parcourir : sur les 597 zones importantes pour la conservation des oiseaux recensées par des ONG, seules 28 sont protégées. Le nombre d'amendes infligées pour chasse illégale en application de la loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs est en hausse (243 par an de 2000 à 2002, contre 88 en 1994-99), nonobstant l'augmentation du montant moyen des amendes de 280 CAD à 330 CAD. Les fonds consacrés chaque année à la gestion des ROM et des RNF se montent à seulement 1.7 million CAD.

3.2 *Écosystèmes aquatiques*

Le Canada possède le *plus long littoral du monde*. Il compte seulement deux *aires marines nationales de conservation* (AMNC), l'une en Ontario (baie

Géorgienne) et l'autre au Québec (estuaire du Saint-Laurent). L'objectif à long terme est que chacune des 29 régions marines du Canada (océans Atlantique, Pacifique et Arctique, ainsi que les Grands lacs) soit représentée par au moins une AMNC. Parcs Canada projette de désigner cinq nouvelles AMNC d'ici à 2007, ce qui agrandirait de 1.5 million d'hectares le réseau qui couvre actuellement 250 000 hectares. La loi de 2002 sur les aires marines nationales de conservation stipule que les parties concernées doivent participer (au travers du comité consultatif) à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de gestion des AMNC. Le principe directeur est l'utilisation durable du point de vue écologique. L'immersion de déchets et les activités minières sont interdites, tout comme l'exploration et l'exploitation pétrolières et gazières.

Les poissons d'eau douce et de mer sont protégés par l'application de la loi sur les espèces en péril et des dispositions relatives aux habitats de la loi sur les pêches. La loi sur les océans de 1997 (dont la mise en œuvre relève du ministère des Pêches et des Océans) permet la création de *zones de protection marines* pour protéger les habitats des poissons commerciaux et non commerciaux et préserver la diversité et la productivité biologiques du milieu marin. *Jusqu'à présent, aucune de ces zones de protection marines n'a encore été établie.* La Stratégie sur les océans du Canada a été publiée en 2002 en vue de renforcer la gestion durable des écosystèmes côtiers, estuariens et marins du pays.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont lancé six « *initiatives axées sur les écosystèmes* » qui portent notamment sur les grands écosystèmes aquatiques (côte de l'Atlantique, bassin de Géorgie, Grands lacs, écosystèmes nordiques, fleuve Saint-Laurent, écosystèmes boréaux de l'Ouest). Ces programmes définissent des objectifs de conservation de la nature, dont ils facilitent la réalisation par des partenariats et des échanges d'informations. Leurs résultats ont été assez concluants. Le programme relatif aux Grands lacs, par exemple, a contribué à une diminution de 71 % des concentrations de sept substances toxiques prioritaires, à la protection de 9 000 hectares de terres humides et de 700 kilomètres de littoral, ainsi qu'au rétablissement des populations de faucons pèlerins et de pygargues à tête blanche.

4. Gestion des forêts

4.1 Biodiversité des forêts

Les forêts occupent 45 % des terres émergées du Canada et constituent l'*habitat de deux tiers des espèces sauvages du pays*. Le Canada compte quelque 180 essences d'arbres indigènes ; on découvre sans cesse de nouvelles espèces qui dépendent des forêts. D'après les estimations, entre 7 et 19 % des forêts canadiennes sont de

peuplement ancien. Depuis 30 ans, la population de la plupart (80 %) des 185 espèces d'oiseaux forestiers surveillées est restée relativement stable ou a progressé.

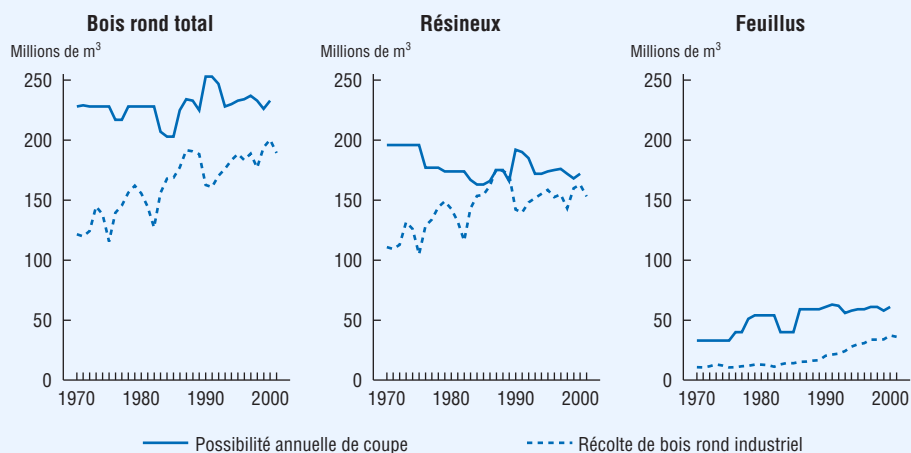
La superficie boisée du Canada n'a en principe guère varié depuis dix ans ; elle s'est établie à 417.6 millions d'hectares, dont plus de 70 % n'ont jamais été exploités. Le pays compte 235 millions d'hectares de « forêts commerciales » (terres capables de produire des essences commerciales), dont 119 millions d'hectares (moins de 30 % des forêts canadiennes) sont gérés principalement dans l'optique de la production de bois (« forêts exploitées »), le reste demeurant inaccessible (71 millions d'hectares) ou n'ayant pas été affecté à cet usage (45 millions d'hectares). Dans cette dernière catégorie, on trouve des espaces qui servent de zones tampons le long des cours d'eau ou qui sont détenus ou gérés dans le cadre d'accords avec des organismes de conservation. La part de la superficie forestière qui fait l'objet d'une protection stricte a progressé, passant de 5.3 % en 1992 à 6.8 % en 2001 (ce qui représente 18 % du territoire total bénéficiant d'une protection stricte).

Beaucoup d'espèces sont tributaires des forêts anciennes ou de la présence de vastes étendues boisées non fragmentées. Or sous l'effet de l'abattage, des feux et des nuisibles, on constate une progression des peuplements équiennes constitués d'un nombre restreint d'essences. Au Canada, l'exploitation forestière s'effectue essentiellement (à 90 %) par coupe à blanc. En Colombie-Britannique, la superficie moyenne des coupes à blanc a diminué depuis dix ans, passant de 40 à moins de 30 hectares. Les autres tendances observées récemment incluent : une dispersion accrue des parterres de coupe, un allongement de la période de reprise de la végétation avant l'exploitation des parcelles adjacentes (on s'en remet à la régénération naturelle sur 40 % des surfaces exploitées), le recours à l'aménagement paysager pour atténuer l'impact visuel des parterres de coupe, et la conservation à l'intérieur de ces derniers des arbres utiles aux espèces sauvages. En vertu d'une nouvelle loi provinciale qui entrera en vigueur en 2005 (Forest and Range Practices Act), les industriels seront responsables de la mise en œuvre du Code d'exploitation forestière de la Colombie-Britannique et s'exposeront à de lourdes sanctions en cas de non-respect de ses dispositions.

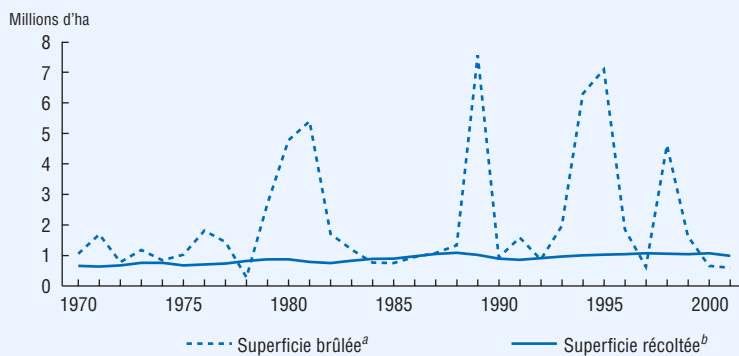
Chaque année, quelque 8 000 feux de forêts touchent en moyenne 2.5 millions d'hectares de forêts boréales, dont 800 000 hectares de peuplements commerciaux (chiffre proche de la superficie annuelle des coupes, d'un million d'hectares) (figure 4.3). Le feu est un élément incontournable dans le cycle de vie des forêts boréales (les feux causés par la foudre représentent 85 % de la superficie incendiée). La lutte contre les incendies (l'un des domaines de coopération entre provinces) privilégie les peuplements commerciaux. Dans les régions éloignées, on laisse les incendies se développer et on s'en remet aux processus naturels pour régénérer la

Figure 4.3 Forêt

Possibilité annuelle de coupe et récolte de bois rond industriel, 1970-2001



Superficie totale récoltée et brûlée, 1970-2001



a) Dans l'ensemble des terres boisées du Canada.

b) Dans les forêts commerciales.

Source : Programme national de données sur les forêts ; Statistique Canada.

forêt. La lutte contre les incendies d'origine naturelle permettrait certes de protéger les habitats à court terme, mais elle augmenterait à plus longue échéance les risques d'assister à des feux de forêts plus importants et plus dévastateurs. Le nombre d'incendies ne progresse pas de façon patente au fil du temps. En revanche, les grands incendies sont plus fréquents qu'avant.

En 1998, la *défoliation due aux insectes* a touché 6.3 millions d'hectares de forêts. La coupe à blanc favorise le développement des sapins baumiers, une essence extrêmement vulnérable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Aussi plus de 4 millions d'hectares de forêts boréales subissent-ils chaque année une défoliation modérée à grave, surtout dans la région des Grands lacs et du Saint-Laurent.

4.2 Stratégie nationale sur les forêts

Les forêts du Canada appartiennent en quasi-totalité (94 %) au domaine public (23 % sont propriété fédérale et 71 % sont détenues par les provinces). Composé des 14 ministres chargés des forêts au niveau fédéral et dans les provinces et les territoires, le *Conseil canadien des ministres des Forêts* (CCMF) encourage l'élaboration de politiques et d'initiatives pour renforcer le secteur forestier, telles que la Stratégie nationale sur les forêts, ainsi que de critères et d'indicateurs de gestion durable des forêts. A la réunion du CCMF de 2002, Ressources naturelles Canada a présenté le rapport «La biodiversité des forêts du Canada : Une décennie de progrès en matière d'aménagement durable», qui évalue les performances dans le domaine de la gestion durable des ressources forestières et les progrès accomplis au regard des engagements découlant de la Stratégie canadienne de la biodiversité. Le Conseil traite des questions nationales aussi bien qu'internationales dans le cadre de la Stratégie nationale sur les forêts (SNF), un document de consensus qui expose les objectifs de la politique forestière et les défis qui devront être relevés. Plusieurs SNF quinquennales ont été élaborées à partir de 1981. Depuis 1993, l'*Accord canadien sur les forêts*, une déclaration de principe complétant la Stratégie, réunit 52 acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux concernés (qui forment la «Coalition pour la Stratégie nationale sur les forêts») afin de favoriser les objectifs, la vision et les valeurs énoncés dans la SNF. Le deuxième Accord sur les forêts a été signé en 1998 en vue de la mise en œuvre de la quatrième SNF (1998-2003). La cinquième SNF (2003-08) et le troisième Accord canadien sur les forêts ont été publiés en mai 2003.

La certification au titre de la gestion durable des forêts est facultative. La *superficie des forêts certifiées augmente rapidement* sous l'effet de la demande sur le marché. En 2002, l'Association des produits forestiers du Canada a imposé à toutes les entreprises adhérentes (qui couvrent collectivement plus de 75 % des forêts

exploitées) la réalisation d'un audit forestier indépendant d'ici à 2006. Fin 2002, 28 millions d'hectares étaient certifiés (+64 % par rapport à l'année précédente), et en septembre 2003, cette superficie atteignait 46 millions d'hectares. À l'horizon 2006, 90 millions d'hectares seront vraisemblablement certifiés, soit l'équivalent de la superficie cumulée de la Suède, de la Norvège et de la Finlande. Trois régimes de certification sont utilisés : celui de l'Association canadienne de normalisation (51 %), la Sustainable Forestry Initiative (45 %) et le Forest Stewardship Council (4 %). Quelques normes ont été élaborées spécifiquement à l'intention des propriétaires de terrains boisés privés.

Les gouvernements provinciaux *cherchent de plus en plus à faire participer les populations autochtones à la mise en valeur des ressources forestières* (80 % d'entre elles vivent dans des zones forestières, et les réserves indiennes abritent 1.4 million d'hectares de forêts). En Saskatchewan, des lots de bois de la Couronne ont été réservés à des entreprises communes entre les populations autochtones et l'industrie du papier dans le but de doubler la production. Cette démarche a bénéficié d'un soutien fédéral de la part du Service canadien des forêts (Ressources naturelles Canada), d'Entreprise autochtone Canada (Industrie Canada) et de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (gouvernement du Canada). Le Service canadien des forêts (SCF) mène deux programmes phares pour développer les partenariats avec les collectivités forestières : les forêts modèles (depuis 1992) et le Programme forestier des Premières Nations (depuis 1996). Le premier a débouché sur la création d'un réseau de 11 forêts modèles (qui couvrent au total 20 millions d'hectares), destinées à servir de laboratoires vivants dans l'optique du développement de procédés et de pratiques de gestion durable des forêts. Le principe à la base de cette démarche est que la problématique de la durabilité doit être définie et prise en main au niveau local, par ceux pour qui la gestion des forêts est porteuse d'enjeux sociaux, environnementaux, culturels et économiques. Chaque forêt modèle est conçue dans le but de continuer à fournir des avantages à long terme aux collectivités locales. Le principe a été élargi avec la création du Réseau international des forêts modèles (encadré 4.1). Le Programme forestier des Premières Nations (PFPN) vise à améliorer les conditions économiques dans les collectivités forestières tout en suivant les principes de la gestion durable des forêts. En 2002, 5 600 autochtones ont participé au programme doté d'un budget de 13 millions CAD (financé à 75 % par des contributions de l'industrie forestière et à 25 % sur les fonds du PFPN). Le SCF a aussi travaillé avec les communautés métisses et autochtones vivant hors des réserves, dans le but de les aider à acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour prendre des décisions avisées en matière de gestion des ressources.

Encadré 4.1 **Activités internationales du Canada en faveur de la gestion durable des forêts**

Fort d'un savoir-faire forestier exceptionnel, représentant plus de 10 % des forêts mondiales et environ 20 % du commerce mondial de produits forestiers, le Canada a joué un rôle majeur dans les efforts déployés au niveau international pour promouvoir une *gestion écologiquement rationnelle des forêts*. Il a poursuivi plusieurs buts : uniformiser les règles du jeu dans le commerce international de produits forestiers ; protéger ses forêts contre la pollution atmosphérique transfrontière ; conserver et améliorer les habitats forestiers des oiseaux migrateurs et des espèces sauvages dans l'hémisphère nord et au-delà ; sauvegarder les forêts de la planète en tant que puits de CO₂ ; et aider les pays en développement à appliquer des pratiques de gestion rationnelle des forêts qui répondent à leurs objectifs sociaux, économiques et environnementaux. Les ONG environnementales ont eu une influence sur la demande de produits forestiers canadiens.

L'un des principaux résultats du Sommet « Planète Terre » de Rio (1992) a été la *Déclaration de principes relatifs aux forêts*. Le Canada a été l'un des artisans de la négociation de cette déclaration non juridiquement contraignante, mais faisant autorité, en faveur d'un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts. La gestion rationnelle des forêts a également été mise en exergue dans la Convention sur la diversité biologique, autre instrument signé à Rio (et ratifié par le Canada en 1992). A la suite du Sommet « Planète Terre », le Canada a joué un rôle de premier plan dans la création, au sein des Nations Unies, du Groupe intergouvernemental sur les forêts, qui a offert un cadre permanent de dialogue et d'élaboration de plans. Les recommandations du Groupe à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies ont conduit à la création en 1997 du Forum intergouvernemental sur les forêts (devenu le Forum des Nations Unies sur les forêts en 2000). Au sein de ces organes, le Canada s'est attaché à *obtenir un consensus intergouvernemental* sur des principes, des critères, des normes et des indicateurs de gestion durable des forêts, et il continue d'œuvrer en faveur de l'ouverture de négociations en vue d'un accord international contraignant sur la gestion des forêts.

Le *Réseau international des forêts modèles* regroupe aujourd'hui 30 forêts dans 12 pays (11 au Canada et 19 en Russie, en Asie et en Amérique latine), pour une superficie totale de 30 millions d'hectares. L'objet de cette initiative est de mettre à l'épreuve et de démontrer de nouvelles méthodes de gestion rationnelle des forêts fondées sur des partenariats locaux. Le Groupe de travail sur les critères et les indicateurs de conservation et d'aménagement durable des forêts des régions tempérées et boréales (le *Processus de Montréal*) a été créé en 1994. Il réunit aujourd'hui 12 pays (Argentine, Australie, Canada, Chili, Chine, Corée, États-Unis, Fédération de Russie, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande et Uruguay) qui représentent 90 % des forêts tempérées et boréales hors de l'Europe. Le premier rapport canadien sur les critères et les indicateurs a été publié en 2000 par le Conseil canadien des ministres des forêts. Il fait le point sur 62 indicateurs forestiers, dont trois traitent de la diversité des écosystèmes et trois autres de la diversité des espèces.

Encadré 4.1 **Activités internationales du Canada en faveur de la gestion durable des forêts** (*suite*)

Afin d'aider les pays en développement, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) consacre 40 millions CAD par an à des activités bilatérales axées sur la gestion durable des forêts, notamment l'évaluation des ressources, l'agro-foresterie, les forêts communautaires, la conservation des ressources génétiques et la lutte contre la désertification.

4.3 *Gestion durable des forêts*

Les forêts sont *vitales pour l'économie du Canada* comme source de produits ligneux destinés au marché intérieur et à l'exportation (le Canada représente 20 % du commerce mondial de produits forestiers) et comme source d'emplois. En plus de lui accorder le droit de récolter du bois, les accords de tenure forestière à long terme généralement employés au Canada imposent au titulaire d'une tenure des obligations de gestion des forêts : reboisement après la récolte, inventaires des forêts, participation à la lutte contre les nuisibles et les incendies, construction/entretien de routes, etc. Néanmoins, le niveau d'exploitation des forêts a régulièrement progressé depuis dix ans. Ces dernières années, *l'exploitation de résineux* a atteint un niveau qui est proche des possibilités annuelles de coupe et qui devient critique dans certaines régions (figure 4.3).

Les *droits de coupe* (le prix du bois sur pied) sont souvent fixés selon des règles empiriques qui impliquent un partage du produit des ventes attendues aux scieries (calculées sur la base d'informations sur le marché) entre le propriétaire de la forêt (gouvernement provincial) et l'entreprise exploitante. Ces droits revêtent une grande importance pour l'environnement dans la mesure où ils se répercutent sur l'intensité d'utilisation des ressources forestières : plus leur niveau est bas, plus la récolte de bois est grande (sans dépasser les possibilités annuelles de coupe). Cela se vérifie tout particulièrement pour l'épicéa, le pin et le sapin, les trois essences qui dominent les exportations canadiennes de bois d'œuvre résineux. Évaluer si (et dans quelle mesure) les provinces subventionnent les récoltes – et l'industrie du sciage – sans inclure la rente économique complète et en faisant baisser les prix sur le marché des grumes (interdiction des exportations de grumes) est une opération complexe. Cette question est au centre d'un différend commercial déjà ancien qui a opposé dans un

premier temps quatre provinces canadiennes (en premier lieu la Colombie-Britannique, mais aussi l'Alberta, l'Ontario et le Québec) aux États-Unis, et qui met aujourd'hui aux prises le Canada et les États-Unis. Les producteurs de bois d'œuvre des États-Unis estiment que les droits de coupe réglementés (qui ont oscillé, en moyenne pondérée pour toutes les essences, entre 14 CAD et 28 CAD par mètre cube depuis dix ans en Colombie-Britannique) ne reflètent pas la rente de la ressource et constituent donc des subventions de fait. De 1996 à 2001, aux termes du premier Accord sur le bois d'œuvre résineux (ABR) entre le Canada et les États-Unis, le Canada pouvait exporter sans droits vers les États-Unis 34.7 millions de mètres cubes de bois d'œuvre résineux par an (d'une valeur de 10 milliards CAD). En 2002, dans le cadre du nouvel accord commercial sur le bois d'œuvre résineux, les États-Unis ont appliqué aux exportations canadiennes des droits compensateurs de 18.8 % (ainsi qu'un droit antidumping de 8.4 %). L'ensemble du bois d'œuvre canadien est actuellement assujéti au droit antidumping, et seules les exportations des provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Labrador, Nouvelle-Écosse, île du Prince-Édouard) échappent aux droits compensateurs. En 2003, l'ALENA a estimé dans une décision que ces droits (dont on estime qu'ils ont coûté jusqu'à 1.5 milliard CAD aux producteurs canadiens de bois d'œuvre) étaient trop élevés et devaient être recalculés. La même année, un groupe spécial de l'OMC a également constaté que l'avantage procuré par le faible niveau des droits de coupe ne justifiait pas les droits présentement imposés par les États-Unis. Des discussions ont été menées au sujet de la mise en place d'un système faisant appel à des quotas pour limiter les exportations canadiennes vers les États-Unis, mais aucun accord n'a été trouvé. La Colombie-Britannique s'est engagée à racheter 20 % des droits d'exploitation à long terme des sociétés forestières. Ils seront vendus aux enchères publiques (à l'exception d'une petite partie qui sera allouée aux Premières Nations), et le prix obtenu servira à fixer le montant des droits de coupe pour les droits d'exploitation restants.

En dehors de la production de bois, les forêts remplissent de nombreuses fonctions écologiques vitales. Elles produisent de l'oxygène et absorbent le CO₂ contenu dans l'atmosphère (dans des proportions qui pourraient atteindre 7.5 % de l'objectif de réduction des émissions de CO₂ du Canada aux termes du Protocole de Kyoto), et elles épurent l'eau, exercent une influence modératrice sur le climat et contribuent à la stabilisation des sols et à la régulation de l'écoulement des eaux. En outre, les forêts servent de brise-vent, retiennent la neige et sont utiles au contrôle des sédiments. Ces *fonctions écologiques devraient être internalisées* dans les droits de coupe. Par exemple, une « écotaxe » de 1 CAD/m³ rapporterait 150 millions CAD par an, soit un montant comparable aux dépenses consacrées à la protection de la nature et de la biodiversité au niveau fédéral (par le Service canadien de la faune et Parcs Canada).

Concernant les forêts privées, l'*incitation fiscale* prévue pour les transferts de biens agricoles a été étendue en 2001 aux terres à bois commerciales des exploitations qui sont gérées conformément à un plan d'aménagement forestier imposé. La conservation du couvert arboré sur les terres agricoles marginales a largement bénéficié des programmes d'intendance.

5. Coopération internationale

Le Canada mène des activités de coopération bilatérale et régionale en faveur de la conservation de la biodiversité (encadré 4.2). Les dispositions de la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* (CITES) ont été transposées dans la loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial ; la répression a été renforcée ces dernières années. Depuis 1995, le nombre de permis CITES a augmenté, passant de 20 000 à 29 000 par an, avec un creux de 13 000 en 2000, année où le Canada a commencé à appliquer des exemptions pour les effets personnels et les objets à usage domestique. Les amendes infligées pour non-respect ont progressé (passant de trois amendes d'un montant de 10 000 CAD par an en 1995 à 18 amendes d'un montant de 40 000 CAD par an). On ignore si de telles amendes peuvent avoir un réel effet dissuasif sur le commerce illicite. Créé en 1995, le Groupe nord-américain sur l'application des lois sur les espèces sauvages contribue au renforcement des capacités régionales d'application de la CITES.

Le Canada abrite 25 % des zones humides de la planète. Depuis sa colonisation par les Européens, plus de 20 millions d'hectares de terres humides ont été convertis en terres agricoles. Le Canada possède encore 167 millions d'hectares de zones humides, mais *seulement 9 % sont situés dans des aires protégées* ; 5 % sont strictement protégés (catégories I à III de l'UICN) et 4 % font l'objet de mesures de protection diverses (catégories IV à VI de l'UICN). Depuis l'adoption en 1992 de la Politique fédérale sur la conservation des terres humides, des plans d'action régionaux ont été préparés, notamment pour les Grands lacs, les provinces des Prairies, la zone du fleuve Fraser et celle du fleuve Saint-Laurent (en 2000). Des provinces comme le Manitoba (en 1990), l'Alberta (en 1991) et le Nouveau-Brunswick (en 2001) ont élaboré leurs propres politiques en matière de zones humides. Le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'île du Prince-Édouard ont rendu obligatoire la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement pour les projets privés et publics qui ont des incidences sur les zones humides. Le Service canadien de la faune a placé sous protection des zones humides du littoral,

Encadré 4.2 Coopération bilatérale et régionale de gestion des poissons, des espèces sauvages et de la nature

En 1996, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont signé un protocole d'entente portant création du Comité trilatéral de *conservation* et de gestion des *espèces sauvages et des écosystèmes*. Ce comité se réunit chaque année dans le but d'améliorer la coopération concernant les espèces et écosystèmes d'intérêt commun entre les organismes chargés des espèces sauvages.

En 1997, Environnement Canada et le ministère de l'Intérieur des États-Unis ont signé le Cadre de coopération pour la protection et le rétablissement des *espèces sauvages en péril*. Depuis, Pêches et Océans Canada, Parcs Canada et le National Marine Fisheries Service des États-Unis ont rejoint le groupe de travail créé sous l'égide du Cadre de coopération.

Le Canada et les États-Unis ont conclu divers accords et protocoles d'accord bilatéraux qui servent de base à la gestion conjointe des *ressources halieutiques partagées et des stocks de poissons migrateurs*. En règle générale, la coopération a été étroite et efficace, malgré les pressions exercées sporadiquement par la surpêche, la pollution et la dégradation des habitats. En 1999, les deux gouvernements – avec le concours de deux envoyés présidentiels – ont conclu un traité décennal pour la *conservation et la gestion des stocks transfrontières de saumon du Pacifique*, ce qui a mis fin à un long différend émaillé de batailles juridiques, de saisies de navires et de problèmes d'appauvrissement des stocks. Dans le cadre de l'Accord sur le saumon du fleuve Yukon, un volume de prises a été négocié selon des considérations de durabilité.

Le *Plan nord-américain de gestion de la sauvagine* (PNAGS), conclu en 1986 par le Canada et les États-Unis (et auquel le Mexique a adhéré en 1994), a montré – données de recensement des espèces sauvages à l'appui – qu'un programme de conservation à l'échelle d'un continent pouvait être efficace sur une longue période. Son but est de ramener les populations de sauvagine à leur niveau des années 70 par la préservation des habitats des milieux humides et secs. Jusqu'à présent, près de 2 millions d'hectares ont été conservés dans toute l'Amérique du Nord.

La Convention entre les États-Unis et le Canada concernant les oiseaux migrateurs a été modifiée en 1995 afin de favoriser la conservation à long terme par le renforcement des dispositions en matière de réglementation, de suivi, de répression et d'éducation. En 1998, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont lancé l'*Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord* pour encourager les professionnels de la protection de la nature à adopter une approche semblable à celle du PNAGS. Dans un premier temps, la Commission nord-américaine de coopération environnementale a coordonné un projet destiné à définir une hiérarchie des écorégions en Amérique du Nord. Depuis, 67 régions de conservation des oiseaux ont été délimitées dans le cadre de l'initiative, dont 12 sont situées en totalité ou en partie au Canada. Elles constituent le point de départ de l'élaboration de stratégies de conservation intégrées et de leur évaluation.

Encadré 4.2 **Coopération bilatérale et régionale de gestion des poissons, des espèces sauvages et de la nature** (*suite*)

Le Canada et les États-Unis ont conclu en 1987 un accord dans lequel ils s'engagent à gérer conjointement la *harde de caribous de la Porcupine* qui franchit la frontière entre l'Alaska et le Canada à l'occasion de ses mouvements migratoires (de même que son habitat). Le but est de protéger la harde et de permettre son utilisation coutumière et traditionnelle par les autochtones. Les obligations de suivi et de notification ont été bien respectées. Le Canada a fait part de sa préoccupation au sujet des répercussions que pourrait subir la harde si les États-Unis autorisaient le forage pétrolier dans certaines parties de la *Réserve faunique nationale de l'Arctique*.

notamment des aires utiles pour la sauvagine migratrice ; les ROM et les RNF constituent 17 des 32 *sites Ramsar*. Plus de 850 000 hectares de zones humides ont fait l'objet d'améliorations dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord. Des ONG comme Habitat Faunique Canada (HFC), Canards Illimités Canada (CIC) et Conservation de la nature Canada (CNC) se chargent de la conservation, de la restauration et (dans certains cas) de l'acquisition de terres humides. Depuis le milieu des années 80, HFC a investi 20 millions CAD dans la conservation des habitats des zones humides.

Cinq zones naturelles du Canada, dont la baie Clayoquot en Colombie-Britannique, ont été désignées *réserves de la biosphère* par l'UNESCO. Pour donner encore plus de poids à ce programme, l'Association canadienne des réserves de la biosphère a été créée en 1997. Le Canada a continué d'étoffer la liste des *sites du patrimoine mondial* en application de la Convention de Paris de 1972. De nouveaux sites au Québec et en Nouvelle-Écosse ont été ajoutés ; un parc national de l'Alberta et un parc provincial de Colombie-Britannique ont été rattachés chacun à un site existant.

RÉFÉRENCES

- I.A Données sur l'environnement
- I.B Données économiques
- I.C Données sociales
- II.A Liste d'accords multilatéraux (mondiaux)
- II.B Liste d'accords multilatéraux (régionaux)
- III. Abréviations
- IV. Contexte physique
- V. Faits relatifs à l'environnement (1995-2003)
- VI. Sites Web liés à l'environnement

I.A: DONNÉES SUR L'ENVIRONNEMENT (1)

		CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN
SOLS													
Superficie totale (1000 km2)		9971	1958	9364	378	99	7713	270	84	31	79	43	338
Principales zones protégées (% de la superficie totale)	2	9.9	9.2	24.9	17.2	7.1	9.9	29.6	36.4	3.4	15.9	37.2	9.1
Utilisation d'engrais azotés (t/km2 de terre arable)		3.8	4.9	5.7	11.3	21.9	1.9	59.0	7.9	17.0	7.1	10.3	7.1
Utilisation de pesticides (t/km2 de terre arable)		0.07	0.13	0.20	1.50	1.29	0.06	0.82	0.24	1.15	0.13	0.12	0.05
FORÊTS													
Superficie des forêts (% des terres)		45.3	33.4	32.6	66.8	65.2	19.4	29.5	47.6	22.2	34.1	10.5	75.5
Utilisation des ressources forestières (récoltes/croissance)		0.4	0.2	0.6	0.3	0.1	0.6	0.6	0.7	0.9	0.7	0.6	0.8
Importations de bois tropicaux (USD/hab.)	3	1.6	0.2	2.2	10.7	6.1	4.0	3.4	0.4	24.2	0.3	3.8	1.4
ESPECES MENACÉES													
Mammifères (% des espèces connues)		32.6	33.2	10.5	24.0	17.0	23.2	15.2	26.2	31.6	33.3	22.0	11.9
Oiseaux (% des espèces connues)		13.1	16.9	7.2	12.9	14.1	12.1	25.3	26.0	27.5	55.9	13.2	13.3
Poissons (% des espèces connues)		7.5	5.7	2.4	24.0	1.3	0.7	0.8	41.7	54.3	29.2	15.8	11.8
EAU													
Prélèvements d'eau (% du volume brut annuel disponible)		1.5	15.5	19.0	20.3	33.9	6.2	..	4.2	45.1	11.9	4.4	2.1
Traitement public des eaux usées (% de population desservie)		72	25	71	64	70	..	80	86	38	70	89	81
Prises de poissons (% des prises mondiales)		1.0	1.4	5.0	5.3	1.9	0.2	0.6	-	-	-	1.6	0.2
AIR													
Émissions d'oxydes de soufre (kg/hab.)		80.0	12.2	62.7	6.9	24.7	95.8	11.6	5.0	20.1	25.8	5.2	14.6
(kg/1000 USD PIB)	4	2.9	1.6	2.0	0.3	2.1	4.1	0.7	0.2	0.9	2.0	0.2	0.6
variation en % (1990-début 2000s)		-22	..	-20	-3	-29	-4	20	-55	-37	-86	-85	-71
Émissions d'oxydes d'azote (kg/hab.)		89.7	12.0	84.4	13.1	23.3	135.2	53.4	22.6	35.7	38.6	38.9	45.6
(kg/1000 USD PIB)	4	3.3	1.6	2.7	0.5	2.0	5.7	3.1	0.9	1.5	2.9	1.5	1.9
variation en % (1990-début 2000s)		-6	18	5	-	17	17	18	-9	16	-47	-25	-21
Émissions de dioxyde de carbone (t./hab.)	5	16.7	3.7	20.8	9.3	9.5	17.1	8.3	7.7	11.8	11.9	9.4	10.8
(t./1000 USD PIB)	4	0.62	0.46	0.63	0.38	0.68	0.71	0.45	0.32	0.48	0.90	0.37	0.46
variation en % (1990-2000)		22	24	18	13	88	26	38	9	14	-19	2	5
PRODUCTION DE DÉCHETS													
Déchets industriels (kg/1000 USD PIB)	4, 6	..	50	..	40	60	110	30	80	60	70	20	150
Déchets municipaux (kg/hab.)	7	350	310	760	410	360	690	380	560	550	330	660	460
Déchets nucléaires (t./Mtep de ATEP)	8	5.0	0.3	0.9	1.9	3.2	-	-	-	2.3	0.9	-	2.1
DÉPENSES LCP (% du PIB)	9	1.1	0.7	1.6	1.4	1.5	0.8	..	2.4	1.5	1.7	..	0.8

.. non disponible. - nul ou négligeable. x données incluses dans la Belgique.

1) Les données se rapportent à la dernière année disponible. Elles comprennent des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat.

Les totaux partiels sont soulignés. Les variations de définition peuvent limiter la comparabilité entre les pays.

2) Catégories I à VI de l'UICN et zones protégées sans catégorie UICN assignée; les classifications nationales peuvent être différentes.

3) Importations totales de liège et de bois en provenance des pays tropicaux non-OCDE.

4) PIB aux prix et parités de pouvoir d'achat de 1995.

Source: Compendium de données OCDE sur l'environnement.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD*	OCDE*
549	357	132	93	103	70	301	3	42	324	313	92	49	506	450	41	779	245	34777
13.3	35.7	5.2	8.9	9.5	2.4	12.1	17.1	25.3	6.5	23.6	7.3	22.4	9.6	8.0	28.7	4.1	10.9	14.6
12.4	15.3	7.3	6.4	9.8	43.1	7.6	x	30.5	11.4	6.0	3.9	4.5	5.8	6.9	11.8	5.1	16.0	6.2
0.51	0.26	0.29	0.10	-	0.25	0.44	0.63	0.98	0.04	0.06	0.50	0.21	0.18	0.06	0.33	0.13	0.52	0.21
31.4	30.1	22.8	18.9	1.3	8.8	23.3	34.4	9.2	39.2	29.7	37.9	42.2	32.3	73.5	31.7	26.9	10.5	33.9
0.7	0.4	0.6	0.6	-	0.6	0.3	0.5	0.6	0.5	0.6	0.8	0.5	0.5	0.7	0.5	0.4	0.7	0.5
6.8	1.8	2.8	0.1	2.8	11.2	7.1	-	15.6	3.6	0.3	17.9	0.1	6.2	2.2	0.6	0.5	2.7	4.0
19.7	36.7	37.9	71.1	-	6.5	40.7	51.6	15.6	3.4	14.6	17.3	22.2	21.2	25.4	34.2	22.2	21.9	..
14.3	29.2	13.0	18.8	34.7	21.8	18.4	50.0	27.1	7.7	14.7	13.7	14.4	14.1	20.9	42.6	6.7	6.4	..
7.5	68.2	24.3	32.1	-	33.3	31.8	27.9	82.1	-	9.6	18.6	23.8	29.4	24.0	44.7	9.9	11.1	..
16.2	20.2	14.7	4.7	0.1	..	32.1	3.7	9.9	0.7	18.6	15.1	1.4	34.7	1.5	4.8	17.0	20.7	11.4
77	91	56	32	33	73	63	95	98	73	55	46	53	48	86	96	17	95	64
0.6	0.2	0.1	-	2.1	0.3	0.3	-	0.5	2.9	0.2	0.2	-	1.0	0.4	-	0.5	0.8	27.4
14.2	10.1	51.4	58.5	33.4	42.2	16.0	7.1	5.7	6.4	39.1	37.6	33.2	38.4	6.8	3.9	33.0	19.9	32.6
0.7	0.4	3.7	5.7	1.3	1.7	0.8	0.2	0.2	0.2	4.3	2.4	3.2	2.1	0.3	0.1	5.3	1.0	1.5
-34	-84	7	-41	14	-14	-46	-79	-55	-46	-53	4	-67	-29	-43	-35	..	-68	-34
28.1	19.9	36.4	22.0	91.7	32.2	25.8	38.8	26.6	53.7	21.7	37.0	24.1	35.5	28.2	14.8	14.1	26.9	40.3
1.3	0.9	2.6	2.1	3.5	1.4	1.2	0.9	1.1	2.0	2.4	2.4	2.3	2.0	1.2	0.6	2.3	1.3	1.9
-12	-40	17	-7	-2	3	-24	-27	-27	6	-35	17	-43	11	-25	-32	48	-42	-4
6.0	10.0	8.0	5.4	7.7	11.0	7.4	18.4	10.9	7.7	7.7	5.8	6.6	7.2	5.3	5.6	3.1	9.2	11.2
0.26	0.43	0.54	0.49	0.29	0.40	0.34	0.42	0.44	0.28	0.85	0.36	0.62	0.40	0.22	0.20	0.49	0.44	0.51
-3	-15	23	-18	8	29	8	-23	11	21	-16	49	-36	35	-2	-5	49	-3	13
80	30	50	20	1	60	20	130	30	30	160	80	80	40	100	10	30	40	70
510	540	430	450	700	560	500	640	610	620	290	440	320	650	450	650	390	560	540
4.3	1.2	-	1.5	-	-	-	-	0.2	-	-	-	3.1	1.1	4.4	2.2	-	3.5	1.5
1.6	1.6	1.0	1.5	..	0.6	0.9	..	2.0	..	2.0	0.8	0.8	0.8	0.8	1.6	1.1	0.7	..

UKD: pesticides et esp. protégées: Grande Bretagne; prélèv. d'eau et trait. public des eaux usées: Angleterre et Pays de Galles.

5) CO₂ dû à l'utilisation d'énergie uniquement; les soutages marins et aéronautiques internationaux sont exclus.

6) Déchets en provenance des industries manufacturières.

7) CAN, NZL: déchets des ménages uniquement.

8) Combustibles irradiés produits dans les centrales nucléaires, en tonnes de métal lourd, par millions de tonnes équivalent pétrole d'approvisionnement total en énergie primaire.

9) Dépenses des ménages exclues.

I.B: DONNÉES ÉCONOMIQUES (1)

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT											
PIB, 2002 (milliards USD aux prix et PPA 1995)	845	808	9039	3159	675	475	73	199	256	140	139
variation en % (1990-2002)	38.8	41.3	40.7	16.3	99.2	49.3	40.9	29.0	25.6	6.4	29.7
par habitant, 2002 (1000 USD/hab.)	27.8	8.0	32.1	24.9	15.1	25.0	19.5	24.7	25.1	14.0	26.3
Exportations, 2002 (% du GDP)	41.2	27.2	9.7	11.1	40.0	20.6	34.0	52.1	81.5	65.2	44.2
INDUSTRIE 2											
Valeur ajoutée dans l'industrie (% du PIB)	31	28	25	32	44	26	27	33	28	41	27
Production industrielle: variation en % (1990-2001)	36.0	42.6	41.6	-5.3	135.8	28.2	19.1	45.4	15.2	-18.6	41.9
AGRICULTURE											
Valeur ajoutée dans l'agriculture (% du PIB)	3	3	4	2	1	5	4	8	2	1	4
Production agricole: variation en % (1990-2002)	9.7	34.7	18.5	-9.8	32.7	10.7	35.2	6.5	20.2	..	2.2
Cheptel, 2001 (million éq. têtes d'ovins)	103	276	786	55	27	295	102	18	30	14	25
ÉNERGIE											
Approvisionnement total, 2001 (Mtep)	248	152	2281	521	195	116	18	31	59	41	20
variation en % (1990-2001)	18.7	22.8	18.4	19.3	110.4	32.1	30.5	22.7	21.2	-12.7	12.3
Intensité énergétique, 2001 (tep/1000 USD PIB)	0.29	0.19	0.25	0.16	0.29	0.24	0.25	0.15	0.23	0.30	0.14
variation en % (1990-2001)	-11.6	-12.3	-13.8	2.9	12.3	-8.4	-3.0	-3.9	-2.9	-16.3	-12.0
Structure de l'approvisionnement en énergie, 2001 (%)	4										
Combustibles solides	12.3	5.1	23.9	19.2	22.1	47.9	7.0	12.2	13.2	49.9	21.2
Pétrole	35.5	60.8	39.6	49.2	51.9	28.7	34.3	42.8	41.7	19.9	44.0
Gaz	28.6	22.4	22.7	12.4	9.6	17.6	29.1	22.6	22.6	19.0	23.3
Nucléaire	8.0	1.5	9.2	16.0	15.0	-	-	-	20.7	9.1	-
Hydro, etc.	15.6	10.2	4.5	3.1	1.4	5.8	29.7	22.4	1.7	2.1	11.5
TRANSPORTS ROUTIERS 5											
Volumes de la circulation routière par habitant, 1999 (1000 véh.-km/hab.)	9.4	0.6	15.8	6.0	1.8	9.3	7.9	7.8	8.7	3.1	8.4
Parc de véhicules routiers, 1999 (10 000 véhicules)	1784	1459	21533	7003	1116	1199	231	485	512	373	223
variation en % (1990-1999)	7.8	47.7	14.1	24.0	228.9	22.7	25.2	31.3	20.2	43.7	17.9
par habitant (véh./100 hab.)	58	15	79	55	24	63	60	60	50	36	42

.. non disponible. - nul ou négligeable. x données incluses dans la Belgique.

1) Les données peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat. Les totaux soulignés sont partiels.

2) Valeur ajoutée: industries extractives et manufacturières, électricité, gaz, eau et construction;
production: exclut la construction.

Source: Compendium de données OCDE sur l'environnement.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	OCDE
123	1401	1922	165	117	8	110	1292	19	399	125	352	168	59	740	216	199	390	1295	24908
25.1	24.1	21.9	36.2	15.8	32.1	125.2	19.8	70.8	35.4	47.7	46.3	34.6	23.0	36.2	25.0	10.0	41.7	30.8	33.0
24.0	23.8	23.3	16.1	11.9	26.4	30.0	22.3	43.5	24.9	27.8	9.2	16.2	11.5	18.6	24.7	27.4	6.0	21.9	22.1
38.1	27.3	35.5	20.5	54.9	39.7	93.7	26.9	146.6	61.7	41.8	29.6	30.1	72.8	28.5	43.3	42.7	28.8	25.8	21.4
34	25	30	21	34	29	41	29	21	27	43	35	31	35	30	28	30	30	28	28
63.2	19.0	14.0	14.1	54.0	..	256.6	14.2	28.9	20.7	41.1	64.3	24.7	0.2	21.7	40.0	26.1	38.2	10.0	23.6
4	3	1	8	4	11	4	3	1	3	2	4	4	5	4	2	2	15	1	2
-9.9	5.4	-5.9	13.6	-22.6	9.5	4.1	5.3	x	-4.9	-14.3	-14.3	0.7	..	15.0	-10.4	-6.0	12.9	-7.9	..
9	164	124	21	13	1	54	71	x	46	9	57	19	7	96	13	12	117	117	2682
34	266	351	29	25	3	15	172	4	77	27	91	25	19	127	51	28	72	235	5333
15.9	16.9	-1.4	29.4	-11.0	54.8	41.7	12.7	7.4	16.1	23.8	-9.3	44.1	-12.6	39.7	9.4	11.6	36.7	10.8	18.1
0.27	0.19	0.18	0.17	0.22	0.44	0.14	0.13	0.20	0.19	0.21	0.26	0.15	0.31	0.17	0.24	0.14	0.19	0.18	0.21
-5.8	-4.7	-19.0	-1.3	-20.6	16.4	-33.3	-5.6	-36.8	-14.0	-15.3	-37.2	7.6	-25.9	4.6	-10.8	1.5	4.0	-13.7	-9.6
18.5	4.7	24.2	32.7	14.4	2.7	17.5	8.0	3.3	11.0	3.6	61.1	12.9	23.3	14.7	5.4	0.5	28.4	17.0	20.8
28.6	34.5	38.3	56.7	26.4	24.4	56.9	51.6	74.2	38.9	30.7	22.5	64.2	16.4	52.8	27.3	48.0	40.1	34.8	40.8
11.2	13.5	21.5	5.9	42.7	-	23.9	34.6	20.7	46.9	20.6	11.4	9.1	32.4	12.9	1.5	8.8	18.5	37.1	21.3
18.0	40.4	12.7	-	14.7	-	-	-	-	1.4	-	-	-	23.7	13.1	36.5	24.2	-	10.0	11.2
23.6	6.8	3.1	4.8	1.7	72.9	1.7	5.9	1.8	1.8	45.0	5.0	13.7	4.3	6.5	29.2	18.5	13.0	1.2	5.9
8.9	8.4	7.4	7.3	3.4	6.5	8.3	8.0	8.9	7.0	7.2	4.5	5.6	2.2	4.2	8.4	7.2	0.8	7.8	8.0
240	3309	4503	389	271	17	148	3545	31	675	225	1104	461	141	2048	424	376	548	2909	57281
7.6	16.3	20.7	54.1	12.7	27.3	55.8	15.9	40.2	17.7	16.0	72.6	109.5	..	41.8	7.9	13.9	132.1	15.4	21.7
47	56	55	37	26	62	39	61	71	43	51	29	45	26	52	48	53	8	49	51

3) Agriculture, sylviculture, chasse, pêche, etc.

4) La décomposition ne comprend pas le commerce d'électricité.

5) Se rapporte aux véhicules routiers à quatre roues ou plus, sauf pour l'Italie, dont les chiffres comprennent également les véhicules de marchandises à trois roues.

I.C: DONNÉES SOCIALES (1)

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK
POPULATION											
Population totale, 2002 (100 000 hab.)	311	1001	2855	1273	473	195	39	81	103	103	54
variation en % (1990-2002)	13.4	24.8	15.5	3.2	11.1	15.2	17.1	5.5	3.0	-1.6	4.5
Densité de population, 2002 (hab./km ²)	3.2	51.8	30.8	337.3	479.7	2.5	14.6	97.0	336.4	129.3	124.7
Indice de vieillissement, 2001 (+ de 64/ - de 15 ans)	67.1	17.0	58.4	125.1	36.3	61.0	52.4	92.5	94.5	84.4	79.3
SANTÉ											
Espérance de vie des femmes à la naissance, 2001 (ans)	82.0	77.1	79.5	84.9	79.2	82.4	80.8	81.7	80.8	78.5	79.0
Mortalité infantile, 2001 (morts/1000 enfants nés vivants)	5.3	21.4	6.9	3.1	6.2	5.3	5.8	4.8	5.0	4.0	4.9
Dépenses, 2001 (% du PIB)	9.7	6.6	13.9	7.6	5.9	8.9	8.1	7.9	9.0	7.3	8.6
REVENU ET PAUVRETÉ											
PIB par habitant, 2002 (1000 USD/hab.)	27.8	8.0	32.1	24.9	15.1	25.0	19.5	24.7	25.1	14.0	26.3
Pauvreté (% pop. < 50% du revenu médian)	10.3	21.9	17.0	8.1	..	9.3	..	7.4	7.8	..	5.0
Inégalités (indices de Gini)	2	28.5	52.6	34.4	26.0	..	30.5	25.6	26.1	27.2	..
Salaires minimum/médians, 2000	3	42.5	21.1	36.4	32.7	25.2	57.7	46.3	x	49.2	32.3
EMPLOI											
Taux de chômage, 2002 (% de la population active totale)	7.7	2.7	5.8	5.4	3.0	6.3	5.2	5.3	7.3	7.3	4.5
Taux d'activité, 2002 (% des 15-64 ans)	78.6	55.6	76.1	77.5	65.9	75.5	76.7	77.5	66.9	71.6	79.9
Population active dans l'agriculture, 2001 (%)	4	2.9	17.6	2.4	4.9	10.3	4.9	9.1	5.7	2.2	4.8
ÉDUCATION											
Éducation, 2001 (% 25-64 ans)	5	81.9	21.6	87.7	83.1	68.0	58.9	75.7	77.0	59.5	86.2
Dépenses, 2000 (% du PIB)	6	6.4	5.5	7.0	4.6	7.1	6.0	5.8	5.7	5.5	4.6
AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT											
APD, 2002 (% du RNB)	7	0.28	..	0.12	0.23	..	0.25	0.23	0.23	0.42	..
APD, 2002 (USD/hab.)	64	..	45	72	..	49	31	58	103	..	304

.. non disponible. - nul ou négligeable. x ne s'applique pas.

1) Les données peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat. Les totaux soulignés sont partiels.

2) Distribution des revenus échelonnée de 0 (égale) à 100 (inégaie); les chiffres se rapportent au revenu disponible total (comprenant tous les revenus, impôts et avantages) pour la population totale.

3) Salaire minimum en pourcentage du revenu médian y compris les heures supplémentaires et bonus.

Source: OCDE.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	OCDE
52	592	823	106	102	3	38	579	4	160	45	386	103	54	403	89	72	686	600	11386
4.3	4.9	3.9	5.6	-1.9	12.9	11.2	2.4	15.5	7.7	7.0	1.3	5.1	1.5	4.4	4.3	8.6	24.0	4.7	10.1
15.4	108.3	231.0	80.7	109.3	2.8	55.4	192.7	171.7	387.8	14.0	123.5	112.8	109.7	80.1	19.8	176.6	89.4	246.0	33.0
84.4	86.2	116.3	111.9	92.4	50.0	52.2	124.9	74.6	73.0	75.0	67.0	90.7	60.2	116.3	100.1	95.6	18.4	82.3	65.9
81.5	83.0	80.7	80.7	76.5	82.2	79.2	82.9	81.3	80.6	81.4	78.4	80.3	77.6	82.9	82.1	82.8	70.9	80.4	..
3.2	4.6	4.5	5.9	8.1	2.7	5.8	4.3	5.9	5.3	3.8	7.7	5.0	6.2	3.9	3.7	4.9	33.0	5.5	..
7.0	9.5	10.7	9.4	6.8	9.2	6.5	8.6	5.6	8.9	8.0	6.3	9.2	5.7	7.5	8.7	10.9	4.8	7.6	..
24.0	23.8	23.3	16.1	11.9	26.4	30.0	22.3	43.5	24.9	27.8	9.2	16.2	11.5	18.6	24.7	27.4	6.0	21.9	22.1
4.9	7.5	9.4	13.8	7.3	..	11.0	14.2	..	6.3	10.0	6.4	6.2	16.2	10.9	..
22.8	27.8	28.2	33.6	28.3	..	32.4	34.5	..	25.5	25.6	23.0	26.9	49.1	32.4	..
x	60.8	x	51.3	37.2	x	55.8	x	48.9	47.1	x	35.5	38.2	..	31.8	x	x	..	41.7	..
9.1	8.9	7.8	10.0	5.9	3.1	4.2	9.1	3.0	2.5	4.0	19.9	5.1	18.6	11.4	4.0	2.8	10.6	5.2	6.9
74.8	69.9	75.8	63.3	59.2	86.7	70.1	61.4	66.3	66.9	80.6	64.2	76.3	69.6	67.6	76.4	85.8	49.8	75.7	70.8
5.7	3.7	2.6	16.0	6.3	7.8	7.0	5.3	1.4	2.9	3.9	19.1	12.7	6.1	6.4	2.3	4.2	32.6	1.4	6.6
73.8	63.9	82.6	51.4	70.2	56.9	57.6	43.3	52.7	65.1	85.8	45.9	19.9	85.1	40.0	80.6	87.4	24.3	63.0	64.3
5.6	6.1	5.3	4.0	5.0	6.3	4.6	4.9	..	4.7	5.9	5.2	5.7	4.2	4.9	6.5	5.7	3.4	5.3	5.5
0.35	0.36	0.27	0.22	0.41	0.20	0.78	0.82	0.91	..	0.24	..	0.25	0.74	0.32	..	0.30	0.23
90	87	65	28	102	40	322	210	385	..	27	..	40	197	128	..	79	66

4) Population active civile dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

5) Enseignement secondaire ou supérieur; OCDE: moyenne des taux.

6) Dépenses publiques et privées pour les établissements d'enseignement; OCDE: moyenne des taux.

7) Aide publique au développement des pays Membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

II.A: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

		CAN	MEX	USA	JPN		
1946	Washington	Conv. - Réglementation de la chasse à la baleine	Y	D	R	R	R
1956	Washington	Protocole	Y	R	R	R	R
1949	Genève	Conv. - Circulation routière	Y	R		R	R
1954	Londres	Conv. - Prévention de la pollution des mers par les hydrocarbures	Y	R	R	R	R
1971	Londres	Amendements à la convention (protection du Récif de la Grande-Barrière)					R
1957	Bruxelles	Conv. - Limitation de la responsabilité des propriétaires de navires de mer	Y	S			D
1979	Bruxelles	Protocole	Y				
1958	Genève	Conv. - Pêche et conservation des ressources biologiques de la haute mer	Y	S	R		R
1960	Genève	Conv. - Protection des travailleurs contre les radiations ionisantes (OIT 115)	Y		R		R
1962	Bruxelles	Conv. - Responsabilité des exploitants de navires nucléaires					
1963	Vienne	Conv. - Responsabilité civile en matière de dommage nucléaire	Y		R		
1988	Vienne	Protocole commun relatif à l'application des Conventions de Vienne et de Paris	Y				
1997	Vienne	Protocole portant modification de la convention de Vienne					
1963	Moscou	Traité - Interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau	Y	R	R	R	R
1964	Copenhague	Conv. - Conseil international pour l'exploration de la mer	Y	R			R
1970	Copenhague	Protocole	Y	R			R
1969	Bruxelles	Conv. - Intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures (INTERVENTION)	Y		R	R	R
1973	Londres	Protocole (substances autres que les hydrocarbures)	Y		R		R
1969	Bruxelles	Conv. - Responsabilité civile pour les dommages dus à la poll. par les hydrocarbures (CLC)	Y	D	D	S	D
1976	Londres	Protocole	Y	R		R	R
1992	Londres	Protocole	Y	R		R	R
1970	Berne	Conv. - Transport des marchandises par chemins de fer (CIM)	Y				
1971	Bruxelles	Conv. - Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la poll. par les hydrocarbures (FUND)	Y	D	D	S	D
1976	Londres	Protocole	Y	R		R	R
1992	Londres	Protocole	Y	R		R	R
1971	Bruxelles	Conv. - Responsabilité civile dans le domaine du transport maritime de matières nucléaires	Y				
1971	Londres, Moscou, Washington	Traité. - Interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans, ainsi que dans leur sous-sol	Y	R	R	R	R
1971	Ramsar	Conv. - Zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau	Y	R	R	R	R
1982	Paris	Protocole	Y	R	R	R	R
1987	Regina	Amendement de Regina	Y	R		R	R
1971	Genève	Conv. - Protection contre les risques d'intoxication dus au benzène (OIT 136)	Y				
1972	Londres, Mexico, Moscou, Washington	Conv. - Prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets (LC)	Y	R	R	R	R
1996	Londres	Protocole à la Conv. - Prévention de la poll. des mers résultant de l'immersion de déchets	R				S

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	UE
R	R	R	R			R	R	R	R			D	R	R		R	R				R	R	R		R	
R	R	R				R		R	R			R	R	R		R	R				R	R	R		R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	
R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R					R	R	R	R	R			R		R								R	R		R
D			D		D	D	D	D			R		S	R	D	D	R	R			R	D	R		D	
R			R			S		S						R				R	R		R	R		R		D
R	S		R		R	R	R	R				S	S		R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
			R	R	R	R	R	R	R	R				R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
			S				S						S		R						R					
					R						R									R	R	S				S
			S	R	R	R	R	S	S	S	R			R		R	R	R	S	R	S	R	S	S	S	S
			S							S				S					S							
R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R
			R		R	R	R	R	R			R	R			R	R	R	R		R	R				R
			R		R	R	R	R	R			R	R			R	R	R	R		R	R				R
S	R	R		R		R	R	R	R	S		R	R	R		R	R	R	R		R	R	R			R
	R	S		R		R	R	R	R				R	R		R	R	R	R		R	R	R			R
D	D	D		D		D	D	D	D	D		D	D	D	R	D	D	D	D	R		D	D	D		D
R	R			R		R	R	R	R	R		R	D	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R		D
R	R	R		R		R	R	R	R	R		R	R	R		R	R	R	R	R		R	R	R		R
			R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		R
D	D	D		D		D	D	D	D	D		D	D	D		D	D	D	D	R		D	D	D		D
	R		R		R	R	R	R	R	R		R	D	R		R	R	R	R		R	R				D
R	R	R		R		R	R	R	R	R		R	R	R		R	R	R	R		R	R				R
																										S
R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R			R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R							R
R	R	R		R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R			R
	R	R	S		R	S		R			R	R			S	R						R	R	R		R

II.A: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX) (suite)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

		CAN	MEX	USA	JPN
1972 Genève	Conv. - Protection des obtentions végétales (révisée)	Y	R	R	R
1978 Genève	Modification	Y	R	R	R
1991 Genève	Modification	Y		R	R
1972 Genève	Conv. - Sécurité des conteneurs (CSC)	Y	R	R	R
1972 Londres, Moscou, Washington	Conv. - Responsabilité internationale pour les dommages causés par les objets spatiaux	Y	R	R	R
1972 Paris	Conv. - Protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	Y	R	R	R
1973 Washington	Conv. - Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	Y	R	R	R
1974 Genève	Conv. - Prévention et contrôle des risques professionnels causés par les substances et agents cancérigènes (OIT 139)	Y			R
1976 Londres	Conv. - Limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes (LLMC)	Y		R	R
1996 Londres	Amendement à la convention			S	
1977 Genève	Conv. - Protection des travailleurs contre les risques professionnels dus à la pollution de l'air, au bruit et aux vibrations (OIT 148)	Y			
1978 Londres	Protocole - Prévention de la pollution par les navires (MARPOL PROT)	Y	R	R	R
1978 Londres	Annexe III	Y		R	R
1978 Londres	Annexe IV	Y			R
1978 Londres	Annexe V	Y		R	R
1997 Londres	Annexe VI				
1979 Bonn	Conv. - Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	Y			
1991 Londres	Accord - Conservation des chauves-souris en Europe	Y			
1992 New York	Accord - Préservation des petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord	Y			
1996 Monaco	Accord - Préservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique contiguë	Y			
1996 La Haye	Accord - Conservation des oiseaux d'eau migrateurs africains et eurasiens	Y			
1982 Montego Bay	Conv. - Droit de la mer	Y	R	R	R
1994 New York	Accord - relatif à la mise en oeuvre de la partie XI de la convention	Y	R	S	R
1995 New York	Accord - Aux fins des dispositions de la convention sur la conservation et la gestion des stocks chevauchants et de poissons grands migrateurs	Y	R	R	S
1983 Genève	Accord - Bois tropicaux	Y	R	R	R
1994 New York	Accord révisé - Bois tropicaux	Y	R	R	R
1985 Vienne	Conv. - Protection de la couche d'ozone	Y	R	R	R
1987 Montréal	Protocole (substances qui appauvrissent la couche d'ozone)	Y	R	R	R
1990 Londres	Amendement au protocole	Y	R	R	R
1992 Copenhague	Amendement au protocole	Y	R	R	R
1997 Montréal	Amendement au protocole	Y	R		
1999 Pékin	Amendement au protocole	Y	R		

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	UE
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		R		R	R		R	R	R	R	R	R	R	R		R	
R	R	R	R		R	R	R	R	R		R		R	R		R	R	R	R	R			R	R		R
R	R					R	R		R						R								R			R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	S	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	S	R			R	R	R	R		R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
					R	R	R	R	R		R	R	R	R			R		R	R	R		R	R		
	R	R		R		R	R	R	R	R			R			R	R	R			R	R	R	R	R	R
	R					R	R	S	R							S	R						S			R
					R	R	R	R	R		R		R			R		R	R	R	R	R	R	R		R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
					R	R	R	R	R	R	R			R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
	R				R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
					S	R	R	R	R		R		R	R	R	R	R	R	R	R	R		R			R
					R	R	R		R						R		R					R				R
							S		S				S						S		R			S		S
					S		R	R	S	R	S		S		S	R					R	R	R	R		R
R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R
R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S		R
S	R	R	R	R		R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R			R
R	R	R	R	R		R	R	R	R	R			R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R		R	R	R	R	R			R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R		R	R	R	R	R			R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R		R	R	R	R	R			R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R		R	R	R	R	R			R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	S	R	R	R		R		R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R			R
	R				R		R								R		R									R

II.A: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX) (suite)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

		CAN	MEX	USA	JPN
1986 Vienne	Conv. - Notification rapide d'un accident nucléaire	Y	R	R	R
1986 Vienne	Conv. - Assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique	Y	S	R	R
1989 Bâle	Conv. - Contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination	Y	R	R	S
1995 Genève	Amendement				
1999 Bâle	Prot. - Responsabilité et indemnisation en cas de dommages				
1989 Londres	Conv. - Assistance	Y	R	R	R
1990 Genève	Accord - Sécurité de l'utilisation des produits chimiques dans le cadre professionnel (OIT 170)	Y		R	
1990 Londres	Conv. - Préparation, lutte et coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC)	Y	R	R	R
1992 Rio de Janeiro	Conv. - Diversité biologique	Y	R	R	S
2000 Montréal	Prot. - prévention des risques biotechnologiques	Y	S	R	
1992 New York	Conv. - Convention-cadre sur les changements climatiques	Y	R	R	R
1997 Kyoto	Protocole		R	R	S
1993 Paris	Conv. - Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction	Y	R	R	S
1993 Genève	Conv. - Prévention des accidents industriels majeurs (OIT 174)	Y			
1993	Accord - Favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion	Y	R	R	R
1994 Vienne	Conv. - Sûreté nucléaire	Y	R	R	R
1994 Paris	Conv. - Sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique	Y	R	R	R
1995 Rome	Code de conduite pour une pêche responsable				
1996 Londres	Conv. - Responsabilité et indemnisations pour les dommages dus au transport par mer de substances dangereuses et nocives		S		
1997 Vienne	Conv. - Indemnisation complémentaire pour les dommages nucléaires				S
1997 Vienne	Conv. - Convention commune sur la sûreté de la gestion des combustibles irradiés et des déchets radioactifs	Y	R		S
1997 New York	Conv. - Loi sur les utilisations autres que pour la navigation des cours d'eau internationaux				
1998 Rotterdam	Conv. - Procédure de consentement préalable applicable aux produits chimiques et pesticides dangereux (PIC)		R		S
2001 Londres	Conv. - Responsabilité civile pour les dommages dus aux déversements de pétrole des pétroliers				
2001 Stockholm	Conv. - Polluants organiques persistants		R	R	S

Source: UICN; OCDE.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	UE	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	S	R	S	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
			R		R	R	R								R	R	R		R	R	R	R			R	R	
					S	S	S			S					S							S	S			S	
	R	R				R	S	R	R	R		R	R	R		R	R	S			S	R	R			R	
															R						R						
R	R	R				R	R	R	R	R		R	R	R		R	R	R			R	R	R			R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
S		S	R	S	R	R	S	R	S	S	S	S	S	S	R	R	R	S	S	S	R	R	R	S	S	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R			R	R
R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	S	R	S	R	R	S	R	R	R	S	S		S	
					S											R											
R																	R						R				
R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
						S	S		S							S	S					S			S		
	S				S										S												
S	S		R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R			R	R	R	R	R		R	
						R	S		R						S	R	R		S			R					
R	S	S	R	R	R	S	S	S	R	S	R			R	R	R	R		S		S	S	S	R	S	S	R
															S							R					
S	S	S	R	S	R	S	R	S	R	S	S	R	S	S	R	R	R	S	S	R	S	R	R	S	S	S	

ANNEXE II.B: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (RÉGIONAUX)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

		CAN	MEX	USA	JPN
1949	Washington	Conv. - Création d'une commission interaméricaine du thon tropical	Y D	R	R R
1957	Washington	Conv. - Conservation des phoques à fourrure du Pacifique nord	Y R		R R
1969	Washington	Prolongation		R	R R
1957	Genève	Accord - Transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)	Y		
1975	New York	Protocole	Y		
1958	Genève	Accord - Adoption de conditions uniformes d'homologation et reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces des véhicules	Y		
1959	Washington	Traité - Antarctique	Y R		R R
1991	Madrid	Protocole au traité Antarctique (protection de l'environnement)	Y S		R R
1966	Rio de Janeiro	Conv. - Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT)	Y R		R R
1967	Londres	Conv. - Exercice de la pêche dans l'Atlantique Nord	Y S		S
1972	Londres	Conv. - Protection des phoques de l'Antarctique	Y R		R R
1973	Oslo	Accord - Protection des ours blancs	Y R		R
1978	Ottawa	Conv. - Future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (NAFO)	Y R		R R
1979	Genève	Conv. - Pollution atmosphérique transfrontière à longue distance	Y R		R
1984	Genève	Protocole (financement du programme EMEP)	Y R		R
1985	Helsinki	Protocole (réduction des émissions de soufre ou de leurs flux transfrontières d'au moins 30 %)	Y R		
1988	Sofia	Protocole (lutte contre les émissions d'oxydes d'azote ou de leurs flux transfrontières)	Y R		R
1991	Genève	Protocole (lutte contre les émissions des composés organiques volatils ou de leurs flux transfrontières)	Y S		S
1994	Oslo	Protocole (nouvelle réduction des émissions de soufre)	Y R		
1998	Aarhus	Protocole (métaux lourds)		R	R
1998	Aarhus	Protocole (polluants organiques persistants)	Y R		S
1999	Göteborg	Protocole (réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique)	Y S		S
1980	Canberra	Conv. - Conservation de la faune et flore marines de l'Antarctique	Y R		R R
1980	Londres	Conv. - Future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-Est	Y		
1982	Paris	Memorandum d'entente sur le contrôle par l'État du port	Y R		
1982	Reykjavik	Conv. - Conservation du saumon dans l'Atlantique Nord	Y R		R
1989	Genève	Conv. - Resp. civile pour dommages causés au cours du transp. de march. dangereuses par route, rail ou bateaux de navig. intérieure (CRTD)			
1990		Conv. - Création d'une organisation marine scientifique pour la région du Pacifique Nord	Y R		R R
1991	Espoo	Conv. - Évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière	Y R		S
1992	Helsinki	Conv. - Effets transfrontières des accidents industriels	Y S		S
1992	Helsinki	Conv. - Protection et utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux	Y		
1999	Londres	Prot. - l'eau et la santé			
1992	Vienne	Accord - Prévision, prévention et atténuation des désastres naturels et technologiques			
1992	Moscou	Conv. - Conservation des ressources d'anadromes (océan Pacifique nord)	Y R		R R
1993		Accord nord américain de coopération dans le domaine de l'environnement	Y R		R R
1993	Tokyo	Memorandum d'entente sur le contrôle par l'État du port dans la région de l'Asie-Pacifique	Y R		R
1996		Memorandum d'entente sur la création d'un comité trilatéral pour la faune, la flore et la gestion des écosystèmes	R	R	R
1998	Aarhus	Conv. - Accès à l'information sur l'environnement et la participation du public à la prise de décision Y en matière d'environnement			
2000	Genève	Accord - Transport international des marchandises dangereuses par eaux intérieures (ADN)			

Source: UICN; OCDE.

Référence III

ABRÉVIATIONS

ABR	Accord sur le bois d'œuvre résineux
ACDI	Agence canadienne de développement international
ACFPC	Association canadienne des fabricants de produits chimiques
AIE	Agence internationale de l'énergie
AMNC	Aire marine nationale de conservation
ANUP	Accord des Nations Unies sur la pêche
APD	Aide publique au développement
AQEGL	Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs
ARET	Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques
ARLA	Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
ATEP	Approvisionnements totaux en énergie primaire
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
BEAHR	Développement des ressources humaines autochtones en environnement
BPIEPC	Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile
BPL	Bonnes pratiques de laboratoire
BUM	Base de données sur l'utilisation de l'eau par les municipalités
CANDU	Réacteur canadien à uranium-deutérium
CCE	Commission de coopération environnementale (Amérique du Nord)
CCME	Conseil canadien des ministres de l'Environnement
CCMF	Conseil canadien des ministres des Forêts
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCRHIE	Conseil canadien des ressources humaines de l'industrie de l'environnement
CDE	Charte des droits environnementaux
CECATE	Centres canadiens pour l'avancement des technologies environnementales
CEEGL	Conférence sur l'état de l'écosystème des Grands lacs
CEE-ONU	Commission économique pour l'Europe des Nations Unies
CEFIC	Conseil européen de l'industrie chimique
CFC	Chlorofluorocarbones

CITES	Convention sur le commerce international des espèces sauvages de faune et de flore menacées d'extinction
CMI	Commission mixte internationale
COSEPAC	Comité sur la situation des espèces en péril au Canada
COV	Composés organiques volatils
CRDI	Centre de recherches pour le développement international
CSA	Cadre stratégique pour l'agriculture
DBO	Demande biochimique en oxygène
DDE	Dichlorodiphényldichloroéthylène
DDT	Dichlorodiphényltrichloroéthane
DRHC	Développement des ressources humaines Canada
EES	Évaluation environnementale stratégique
EGE	Entente de gestion environnementale
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
EMN	Entreprises multinationales
ESP	Estimation du soutien aux producteurs
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FPT	Fédéral, provincial et territorial
FRECP	Fonds de rétablissement des espèces canadiennes en péril
FS	Fiche signalétique
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GLBTS	Stratégie binationale relative aux toxiques des Grands lacs
GRC	Gendarmerie royale du Canada
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
HCFC	Hydrochlorofluorocarbones
IGA	Initiative de gestion agro-environnementale
INRP	Inventaire national des rejets de polluants
ISO	Organisation internationale de normalisation
LAI	Loi sur l'accès à l'information
LCEE	Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
LCOM	Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs
LCP	Lutte contre la pollution
LCPE	Loi canadienne sur la protection de l'environnement
LD	Limite de dosage
LEP	Loi sur les espèces en péril
LESC	Loi sur les espèces sauvages du Canada
LIS	Liste intérieure des substances
LPA	Loi sur les produits antiparasitaires
LPD	Loi sur les produits dangereux

LSPA	La stratégie du poisson de fond de l'Atlantique
LST	Liste des substances toxiques
LTMD	Loi sur le transport des marchandises dangereuses
MAINC	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
MDP	Mécanisme pour un développement « propre »
Mt	Mégatonne
NAWEG	Groupe nord-américain sur l'application des lois sur les espèces sauvages
NPC	Norme pancanadienne
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMU	Organisation de mesures d'urgence
ONG	Organisation non gouvernementale
OPANO	Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest
PARPC	Programme d'adaptation et de restructuration des pêches canadiennes
PATLD	Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (CEE-ONU)
PBT	Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques
PCB	Biphényles polychlorés
PE	Protocole d'entente
PEEIC	Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne
PERC	Tétrachloréthylène
PERE	Projet pilote d'échanges de réductions d'émissions
PFPN	Programme forestier des Premières Nations
PGST	Politique de gestion des substances toxiques
PIC	Consentement préalable en connaissance de cause
PLCN	Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord
PM	Particules
PME	Petites et moyennes entreprises
PNAGS	Plan nord-américain de gestion de la sauvagine
PNCC	Processus national sur les changements climatiques
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP	Polluants organiques persistants
PPA	Parités de pouvoir d'achat
PTC	Partenariat technologique Canada
QSAR	Relations quantitatives structure-activité
RNF	Réserve nationale de faune

RNSPA	Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique
ROM	Refuges d'oiseaux migrateurs
RPC	Règlement sur les produits contrôlés
RPCCDC	Règlement sur les produits chimiques et contenants destinés aux consommateurs
SACO	Substances appauvrissant la couche d'ozone
SCF	Service canadien des forêts
SCIE	Groupe de travail sur le Système canadien d'information pour l'environnement
SGE	Système(s) de gestion environnementale
SIG	Système d'information géographique
SMDD	Sommet mondial sur le développement durable
SNAC	Stratégie nationale d'atténuation des catastrophes
SNF	Stratégie nationale sur les forêts
SNMO	Stratégie nationale de mise en œuvre sur le changement climatique
SNPEP	Stratégie nationale pour la protection des espèces en péril
SPM	Site du patrimoine mondial
SRSP	Stratégie de revitalisation du saumon du Pacifique
TCE	Trichloréthylène
TN-O	Territoires du Nord-Ouest
TRNEE	Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
TSP	Particules totales en suspension
WAPPRIITA	Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial

Référence IV

CONTEXTE PHYSIQUE

Le Canada est le *deuxième plus grand pays* du monde. Il s'étend sur près de 10 millions de km², et a des façades maritimes avec les océans Pacifique (Colombie-Britannique), Atlantique (provinces Maritimes) et Arctique (Territoires du Nord-Ouest). Le Canada partage une frontière de 8 900 kilomètres de long avec les États-Unis. Un vaste bassin intérieur, centré sur la baie d'Hudson, occupe près des quatre cinquièmes du pays. Ce bassin est constitué du Bouclier canadien (Labrador, la majeure partie du Québec, le nord de l'Ontario, le Manitoba, le Nunavut et une partie des Territoires du Nord-Ouest), des plaines Intérieures (une partie de la Colombie-Britannique, une grande partie de l'Alberta et du Saskatchewan, une partie du Manitoba) et des basses terres des Grands lacs et du Saint-Laurent. Le bassin intérieur est bordé par des régions de hautes terres, notamment l'archipel Arctique, les Appalaches (sud-est du Québec et provinces de l'Atlantique, à l'exception du Labrador) et les montagnes Rocheuses (Colombie-Britannique).

Le Canada est légèrement plus grand que les États-Unis, mais sa population ne représente qu'un dixième de celle des États-Unis. Une grande partie du pays est inhabitée, ou peu peuplée en raison de la rudesse du *climat*. Une portion du continent et la majeure partie de l'archipel Arctique se trouvent à l'intérieur du cercle polaire arctique. Le reste du pays se situe dans la moitié septentrionale de la zone tempérée Nord. Les températures estivales moyennes oscillent entre 8 °C dans le grand nord et plus de 22 °C dans certaines régions situées les plus au sud. Les températures moyennes en janvier varient entre -35 °C dans l'extrême nord et 3 °C dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique. Le niveau des précipitations va de moins de 300 mm par an dans le grand nord (conditions quasi désertiques) à plus de 2 500 mm dans certaines parties de la côte ouest.

Les *eaux intérieures* occupent quelque 7.6 % de la superficie totale du Canada, qui partage quatre des Grands lacs avec les États-Unis. Le lac Supérieur et le lac Huron, tout comme les Grands lacs canadiens de l'Ours et des Esclaves, figurent parmi les plus grandes masses d'eaux continentales du monde. Les deux plus importants cours d'eau du Canada sont le Saint-Laurent (le plus important en volume d'eau déversée à son embouchure) et le Mackenzie (le plus long). Le Saint-Laurent draine 40 % des eaux que le Canada déverse dans l'Atlantique. Les trois quarts environ du pays sont traversés par des cours d'eau qui se jettent dans l'océan Arctique (le plus important

d'entre eux étant le Mackenzie). Parmi les autres cours d'eau canadiens importants, on peut citer le Yukon (qui se jette dans la mer de Bering), la Saskatchewan et le Nelson, ainsi que la rivière Churchill (qui s'écoule dans la baie d'Hudson), et les fleuves Fraser et Columbia en Colombie-Britannique.

Le Canada possède la troisième ressource forestière du monde après la Fédération de Russie et le Brésil. Les forêts et autres zones boisées couvrent largement plus de deux cinquièmes du *territoire national* ; le couvert forestier par habitant est l'un des plus élevés du monde. Une large bande de forêts de conifères, essentiellement boréales, traverse le Canada, avec de la toundra au nord. Au sud et à l'est (Ontario, Québec et provinces maritimes), les forêts comportent davantage d'espèces feuillues. La Colombie-Britannique abrite des types de forêts spécifiques déterminés par sa nature montagneuse et côtière. Les herbages constituent le couvert naturel des vastes prairies des plaines Intérieures du sud, dont une grande partie font l'objet d'une exploitation agricole. Les terres arables et de cultures permanentes occupent 5 % du territoire et les prairies permanentes 3 %. La toundra et les autres types de végétation clairsemée, les zones humides et les terres recouvertes en permanence de glace ou de neige représentent globalement 46 % du territoire. Les zones urbaines ou industrielles occupent 1 % environ de la superficie du Canada. Ces 20 dernières années, la superficie des terres cultivées s'est accrue de 13.6 % et celle des prairies permanentes de 25 % ; la superficie occupée par les zones humides a diminué de 23 %.

Les *ressources naturelles* du Canada comprennent 9 % environ des ressources renouvelables en eau douce de la planète, 10 % de ses forêts et d'importantes réserves de pétrole (Alberta), de gaz naturel (Alberta), de charbon (ouest du Canada) et d'autres minerais (comme le cuivre, le nickel, l'or, le plomb, l'argent, l'uranium ou le zinc).

Référence V

FAITS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT (1995-2003)

1995

- Publication de « La prévention de la pollution : une stratégie fédérale pour mise en œuvre ».
- Création du poste de Commissaire à l'environnement et au développement durable, dont le mandat est de rendre le gouvernement fédéral responsable de l'écologisation de ses politiques.
- Lancement d'Action 21, qui fournit des moyens financiers aux ONG (10 millions CAD par an).
- La Politique de gestion des substances toxiques est rendue publique.
- Publication de la Stratégie canadienne de la biodiversité. Le Canada accueille le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.
- Adoption du Programme d'action mondial du PNUE pour la protection du milieu marin contre certaines activités terrestres, ainsi que de la Déclaration de Montréal.

1996

- Création à Ottawa du Conseil de l'Arctique, forum intergouvernemental de haut niveau.
- Signature de Protocoles d'entente bilatéraux sur la coopération environnementale avec l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay.
- Publication par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) d'une Stratégie en vue de remplir l'engagement du CCME en matière de prévention de la pollution.
- Signature, par le ministre fédéral et les ministres provinciaux et territoriaux responsables des espèces sauvages, de l'Accord pour la protection des espèces en péril.
- Entrée en vigueur de la loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial

(WAPPRIITA), qui remplace la législation antérieure visant la mise en œuvre de la CITES.

- Déluge de Saguenay, Québec (10 morts) : première inondation catastrophique au Canada dont le coût atteint 1 milliard CAD.

1997

- Signature avec les États-Unis de la Stratégie binationale relative aux toxiques des Grands lacs, d'un Plan d'action conjoint pour contrer la pollution atmosphérique transfrontalière (ozone troposphérique et particules) et d'un Cadre de coopération pour la protection des espèces sauvages en péril communes aux deux pays.
- Ratification du Protocole d'Oslo relatif à de nouvelles réductions des émissions de soufre (Convention PATLD).
- Le deuxième rapport national sur les changements climatiques est rendu public.
- Signature d'accords dans les domaines de l'environnement et du travail, parallèlement à l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili.
- Lancement du Programme de vérification de la technologie environnementale.
- Création de la Table ronde des jeunes sur l'environnement.
- Les résultats des travaux de recherche sur les contaminants dans le nord sont rendus publics.
- Divulgence de la Phase deux du Plan fédéral de gestion du smog.
- Signature de l'Accord général sur les eaux du bassin fluvial du Mackenzie avec les provinces et territoires voisins, qui met sur pied un Conseil de gestion chargé de régler les problèmes relatifs à la qualité et à la quantité des eaux.
- Entrée en vigueur de la loi sur les océans, qui favorise le développement durable des océans du Canada et de leurs ressources.
- Inondation catastrophique au Manitoba (rivière Rouge), dont le coût atteint un demi-milliard CAD.

1998

- Le Canada signe le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques.

- Le Canada signe et ratifie les Protocoles d'Aarhus sur les métaux lourds et les polluants organiques persistants (Convention PATLD). Il accueille le premier cycle de négociations internationales en vue d'un accord mondial sur les POP.
- Ratification de l'amendement de Montréal au Protocole de Montréal de 1987 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
- Ratification de la Convention d'Espoo sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière.
- Lancement de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord par 120 spécialistes de la conservation provenant du Canada, du Mexique et des États-Unis.
- Engagement à œuvrer avec la Colombie-Britannique en vue d'assurer la durabilité à long terme de l'environnement et des communautés du bassin de Géorgie.
- Le CCME signe l'Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale et adopte un Énoncé de principe en matière de gestion des substances toxiques.
- Lancement de l'Initiative de recherche sur les substances toxiques (40 millions CAD sur quatre ans).
- Divulgarion d'un plan d'action visant à réduire les émissions de particules et de métaux toxiques des centrales électriques utilisant du pétrole lourd et du charbon (réduction de plus de 100 000 tonnes par an à l'horizon 2003).
- Création du Conseil canadien de conservation des espèces en péril dans le cadre de l'Accord pour la protection des espèces en péril.
- Publication de la Stratégie nationale sur les forêts (1998-2003) – Durabilité des forêts : un engagement canadien.
- Signature d'un Protocole d'entente avec la Colombie-Britannique, permettant aux propriétaires fonciers de faire don de terres écologiquement sensibles contre des crédits d'impôt fédéral.
- Le Programme d'action régional pour la protection du milieu marin arctique contre la pollution due aux activités terrestres est rendu public.
- Dix-huit espèces sont ajoutées à la liste des espèces en péril.
- Une tempête de verglas dans l'est du Canada affecte 4 millions de personnes et coûte 3 milliards CAD.

1999

- Le Canada signe le Protocole de Göteborg relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Convention PATLD).
- Publication d'un rapport sur l'inventaire national des GES.
- Accord conclu pour dix ans avec les États-Unis en vue d'assurer la conservation et la gestion du saumon du Pacifique.
- Renouvellement de la loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE).
- Nouvelles réglementations visant à réduire les émissions de SACO au titre de la LCPE.
- Renforcement de la directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale stratégique.
- Les entreprises sont tenues de déclarer à l'Inventaire national des rejets de polluants 73 polluants supplémentaires (la liste précédente en contenait 173), dont 20 substances toxiques.
- Les nouvelles réglementations au titre de la LCPE fixent à 30 ppm la teneur limite en soufre de l'essence à partir de janvier 2005.
- Une stratégie visant à interdire les prélèvements massifs d'eau (y compris à des fins d'exportation) dans les bassins hydrographiques canadiens est rendue publique.
- Signature d'une entente triennale avec la Première Nation de Snuneymuxw en vue de surveiller la qualité de l'eau dans l'estuaire de Nanaimo dans le cadre de l'Initiative de l'écosystème du bassin de Géorgie.
- Publication du Plan canadien pour la protection des espèces en péril : une mise à jour.
- Cinquante-cinq projets de rétablissement d'espèces en péril sont mis en œuvre en divers endroits du Canada, soit le plus grand nombre de projets jamais financés la même année par le Fonds de rétablissement des espèces canadiennes en péril (FRECP).
- Le Prix Ramsar pour la conservation des terres humides récompense l'action menée pour préserver 50 000 hectares le long des côtes de la Colombie-Britannique.
- Trente-deux espèces sont ajoutées à la liste nationale des espèces en péril.

2000

- Le Canada signe l'annexe sur l'ozone à l'Accord conclu par le Canada et les États-Unis en 1991 en vue de réduire la création de polluants causant le smog.
- Divulgence de la Stratégie nationale de mise en œuvre sur le changement climatique et du Premier plan national d'activités sur le changement climatique, prévoyant des mesures concrètes de réduction des émissions de GES.
- Plan d'action 2000 sur le changement climatique, initiative sur cinq ans ciblant des secteurs clés – transports, énergie, industrie, bâtiments commerciaux et résidentiels, forêts et agriculture (500 millions CAD).
- Subvention à la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère (60 millions CAD).
- Nouveau projet de recherche visant à améliorer les estimations nationales de la quantité de carbone stockée dans les forêts du Canada.
- Création d'un fonds destiné à aider les pays en développement et les économies en transition à réduire leurs rejets de POP (20 millions CAD).
- Ratification du Protocole de Londres de 1996 à la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets.
- Le Canada et les États-Unis signent une Entente de coopération conjointe concernant l'écosystème du bassin de Géorgie et de Puget Sound.
- Protocole d'entente sur la coopération dans le domaine de l'environnement avec l'Argentine.
- Entrée en vigueur de la nouvelle LCPE (1999).
- Nouvelle réglementation au titre de la LCPE visant à déterminer si des substances sont persistantes ou bioaccumulables.
- Lancement d'un programme national visant à réduire les émissions de polluants qui contribuent à la création du smog.
- Création de Fonds municipaux verts destinés à financer des investissements associés au changement climatique, à la pollution atmosphérique et autres technologies vertes (125 millions CAD).
- Adoption de normes pancanadiennes (NPC) relatives à l'ozone et aux particules (sauf au Québec), au benzène (secteurs des hydrocarbures, des transports, du pétrole, de la fabrication de produits chimiques, de la sidérurgie) et au mercure (incinérateurs et fonderies de métaux de base).

- Création d'un Fonds de durabilité des Grands lacs destiné à financer des projets communautaires de protection de l'environnement (30 millions CAD).
- Le Programme d'action national pour la protection du milieu marin arctique contre la pollution due aux activités terrestres est rendu public.
- Nouvelles réglementations au titre de la WAPPRIITA en vue d'améliorer l'application de la CITES.
- Clayoquot Sound en Colombie-Britannique est désignée Réserve internationale de la biosphère.
- Le Canada signe un nouvel accord quinquennal avec le Centre de la faune du marais Wye géré par l'association « Friends of the Wye Marsh ».
- Onze espèces sont ajoutées à la liste des espèces en péril (353 espèces en tout).

2001

- Le Canada signe et ratifie la Convention de Stockholm sur les POP.
- Le Canada signe le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique.
- Adoption d'un nouveau cadre d'évaluation environnementale des négociations commerciales.
- Le Canada signe un Accord de coopération environnementale avec le Costa Rica, parallèlement à l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Costa Rica.
- Le gouvernement fédéral rend publiques 28 stratégies de développement durable décrivant les buts concrets et les plans d'action définis par chaque ministère pour intégrer le développement durable dans ses politiques.
- Publication d'un programme fédéral de dix ans pour des véhicules, des moteurs et des carburants moins polluants.
- Le Plan intérimaire concernant les matières particulaires et l'ozone est rendu public.
- Les particules de diamètre inférieur ou égal à dix microns sont ajoutées à la Liste des substances toxiques au titre de la LCPE.
- Des normes pancanadiennes (NPC) sont adoptées pour les dioxines et les furanes (incinération), ainsi que des NPC plus strictes pour le benzène, et des NPC supplémentaires pour le mercure (lampes et résidus d'amalgames dentaires).

- Protocole d'entente entre le gouvernement fédéral et les constructeurs automobiles sur la lutte contre les émissions des voitures particulières et des véhicules utilitaires légers.
- Lancement d'un programme de prévisions quotidiennes du smog. Le programme de prévisions quotidiennes de la qualité de l'air en hiver débute à Montréal.
- Les Codes de pratique écologiques pour les aciéries publiés au titre de la LCPE comprennent des normes pour le benzène, les HAP et les particules.
- Amendements à la loi du Traité des eaux limitrophes internationales interdisant les prélèvements massifs d'eau dans les eaux limitrophes canadiennes (y compris les Grands lacs).
- Accord conclu avec le gouvernement de Colombie-Britannique en vue de créer un parc national dans les îles du sud du Golfe.
- Le Canada accueille la première réunion du PNUE sur la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre certaines activités terrestres.

2002

- Le Canada ratifie le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
- Le Plan du Canada sur les changements climatiques est rendu public ; il indique comment le Canada peut atteindre l'objectif de réduction des émissions de GES fixé au titre du protocole de Kyoto. Une nouvelle initiative est lancée dans le cadre du Plan d'action 2000 du gouvernement du Canada sur le changement climatique (15 millions CAD). Le Canada accueille un atelier du GIEC sur la capture et le stockage du carbone.
- Déclaration commune avec les États-Unis sur l'intensification des efforts bilatéraux visant à lutter contre le changement climatique, l'accent étant mis sur le développement technologique, les approches fondées sur les mécanismes du marché et le renforcement des capacités dans les pays en développement.
- Protocole d'entente entre le Canada et le Chili sur les initiatives relatives aux changements climatiques, notamment les projets s'inscrivant dans le cadre du MDP.
- Le Canada signe un Exposé d'intention concernant le Plan de gestion du bassin atmosphérique transfrontalier avec les États-Unis.

- Le Canada signe une déclaration en faveur de la prévention de la pollution dans le cadre du Partenariat nord-américain pour la prévention de la pollution.
- Le Canada adhère à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international.
- Le Canada accueille GLOBE 2002, la plus grande foire commerciale de l'industrie environnementale du monde.
- Les priorités canadiennes, présentées au Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) à Johannesburg, comprennent la gouvernance internationale de l'environnement, les liens entre la santé et l'environnement, et le soutien au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.
- Publication du rapport « Le Canada et le développement durable ».
- Le Cadre de travail pour l'éducation relative à l'environnement et à l'avenir viable au Canada est rendu public.
- Le Canada accueille la Réunion des ministres de la Santé et de l'Environnement des Amériques.
- La promulgation de la loi sur les produits antiparasitaires marque l'aboutissement d'une vaste étude de la réglementation des pesticides au Canada menée sur plusieurs années.
- De nouveaux règlements sont adoptés afin d'aligner les normes d'émission des véhicules routiers canadiens sur celles en vigueur aux États-Unis.
- De nouveaux règlements sont adoptés afin de ramener la teneur en soufre des carburants routiers à un niveau transitoire de 150 ppm pour l'essence et à 15 ppm (soit une réduction de 95 %) pour le carburant diesel d'ici 2006.
- Les précurseurs des PM_{10} et de l'ozone sont ajoutés à la Liste des substances toxiques au titre de la LCPE.
- Signature d'un nouveau Protocole d'entente entre le gouvernement fédéral, les gouvernements de l'Alberta et de l'Ontario et l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques en vue de réduire les rejets de polluants, y compris ceux qui causent le smog.
- Les entreprises sont tenues d'établir, au titre de l'Inventaire national des rejets de polluants, des rapports annuels sur les polluants responsables du smog, et notamment les NO_x , le CO , les COV , le SO_2 et les particules.

- Nouveau règlement visant à réduire la pollution de l'eau par les effluents des mines de métaux.
- Publication du 11^e rapport biennal de la Commission mixte internationale sur la qualité de l'eau des Grands lacs.
- Les amendements à la loi du Traité des eaux limitrophes internationales réglementent le captage des eaux hors de leur bassin hydrographique.
- La promulgation de la loi sur les espèces en péril met un terme à un processus législatif qui aura duré neuf ans.
- Publication de la Stratégie sur les océans du Canada, qui fournit un cadre pour la protection et l'utilisation durable du milieu marin du Canada.

2003

- Le financement du Plan du Canada sur les changements climatiques vise à en faciliter la mise en œuvre dans des domaines comme les sources d'énergie renouvelables, l'efficacité énergétique, les transports durables et les nouveaux combustibles de remplacement (2 milliards CAD sur cinq ans).
- Nouveau règlement sur les émissions des véhicules routiers, prévoyant des normes d'émission plus strictes pour les modèles de véhicules et de moteurs de 2005 et des années ultérieures.
- Renforcement des lignes directrices relatives aux émissions des nouvelles centrales électriques.
- Lancement de la campagne d'information des consommateurs baptisée « Le défi d'une tonne », qui demande aux Canadiens de se fixer l'objectif personnel de réduire d'une tonne leurs émissions de GES (45 millions CAD sur trois ans).
- Reconduction des Protocoles d'entente bilatéraux signés avec la Région administrative spéciale de Hong-Kong (Chine) et la République populaire de Chine en matière de coopération environnementale.
- Ratification du Protocole de Madrid au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement.
- Entrée en vigueur du renouvellement de la loi fédérale sur l'évaluation environnementale.
- Proclamation de la loi sur les espèces en péril.

Référence VI**SITES WEB LIÉS À L'ENVIRONNEMENT**

Site Web	Institution hôte
<i>www.ec.gc.ca</i>	Environnement Canada
<i>www.oag-bvg.gc.ca</i>	Commissaire à l'environnement et au développement durable
<i>www.ccme.ca</i>	Conseil canadien des ministres de l'Environnement
<i>www.nrtee-trnee.ca</i>	Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
<i>www.cec.org</i>	Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord
<i>www.ene.gov.on.ca</i>	Ministère de l'Environnement de l'Ontario
<i>www.menv.gouv.qc.ca</i>	Ministère de l'Environnement du Québec
<i>www.agr.gc.ca</i>	Agriculture et agroalimentaire Canada
<i>www.dfait-maeci.gc.ca</i>	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
<i>www.dfo-mpo.gc.ca</i>	Pêches et Océans Canada
<i>www.aïnc-inac.gc.ca</i>	Affaires indiennes et du Nord Canada
<i>www.nrcan-rncan.gc.ca</i>	Ressources naturelles Canada
<i>www.parkscanada.gc.ca</i>	Parcs Canada
<i>www.statcan.ca</i>	Statistique Canada
<i>www.tc.gc.ca</i>	Transports Canada

TABLE DES MATIÈRES

1. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	15
1. Gestion de l'environnement	16
Mise en œuvre de politiques environnementales plus efficaces	16
Air.....	18
Eau.....	21
Nature et biodiversité	23
2. Vers un développement durable	25
Intégration des préoccupations environnementales dans les décisions économiques.....	25
Intégration des préoccupations environnementales et sociales	26
Intégration sectorielle : produits chimiques	28
3. Engagements internationaux	30

Partie I

GESTION ENVIRONNEMENTALE

2. GESTION DE L'AIR	33
Recommandations.....	34
Conclusions	34
1. Objectifs de la politique	36
2. Résultats obtenus par rapport aux objectifs.....	38
3. Intégration de la gestion de l'air dans la politique des transports	43
4. Intégration de la gestion de l'air dans la politique énergétique.....	48
3. GESTION DE L'EAU	55
Recommandations.....	56
Conclusions	57
1. Objectifs de la politique	58
2. Qualité des ressources en eau.....	62
2.1 Qualité des eaux de rivière	62
2.2 Les Grands lacs.....	63
2.3 Qualité des eaux souterraines	65
2.4 Qualité des eaux côtières	65
3. Utilisation de l'eau et distribution d'eau potable	66
3.1 Utilisation de l'eau	66
3.2 Distribution d'eau potable	68

4. Raccordement aux réseaux d'assainissement et aux stations d'épuration des eaux usées	69
4.1 Eaux usées municipales	69
4.2 Eaux usées industrielles	72
4.3 Cadre d'action	72
5. Intégrer la politique agricole et la politique de l'eau	73
5.1 Éléments nutritifs	74
5.2 Pesticides	75
5.3 Risques météorologiques	76
6. Dépenses, financements et redevances	76
6.1 Dépenses	77
6.2 Redevances et financements municipaux	77
6.3 Instruments économiques	79
4. GESTION DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITÉ	81
Recommandations	82
Conclusions	82
1. Objectifs de la politique	83
2. Biodiversité	85
3. Zones protégées	89
3.1 Écosystèmes terrestres	92
3.2 Écosystèmes aquatiques	93
4. Gestion des forêts	94
4.1 Biodiversité des forêts	94
4.2 Stratégie nationale sur les forêts	97
4.3 Gestion durable des forêts	100
5. Coopération internationale	102

Partie II

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5. INTERFACE ENVIRONNEMENT-ÉCONOMIE	105
Recommandations	106
Conclusions	107
Intégration des préoccupations environnementales dans les décisions économiques	107
Mise en œuvre de politiques environnementales plus efficaces	108
1. Vers un développement durable	109
1.1 Découpler les pressions environnementales de la croissance économique ...	109
1.2 Développement durable et intégration institutionnelle	114
1.3 Développement durable et intégration par la voie du marché	118
1.4 Dépenses de lutte contre la pollution et de protection de l'environnement ...	125
2. Mise en œuvre de la politique de l'environnement	129
2.1 Objectifs de la politique de l'environnement	129

2.2	Structures institutionnelles intergouvernementales	129
2.3	Mise en œuvre et respect de la législation	132
2.4	Instruments économiques	137
2.5	Aménagement de l'espace	142
2.6	Rôle de l'industrie	142
6.	INTERFACE ENVIRONNEMENT-SOCIAL	147
	Recommandations.....	148
	Conclusions	148
1.	Environnement, santé et sécurité.....	149
1.1	Pollution et santé	149
1.2	Catastrophes naturelles et urgences environnementales.....	151
2.	Environnement et emploi	156
2.1	Éco-industrie et emploi lié à l'environnement	156
2.2	Politiques actives en faveur de l'emploi dans le secteur de l'environnement	158
3.	Disparités dans le domaine de l'environnement	158
3.1	Accès aux ressources naturelles	158
3.2	Le Nord canadien.....	163
4.	Démocratie environnementale.....	166
4.1	Gestion des connaissances en matière d'environnement.....	166
4.2	Accès du public et participation	168
7.	INTÉGRATION SECTORIELLE : PRODUITS CHIMIQUES	173
	Recommandations.....	174
	Conclusions	174
1.	Pressions sur l'environnement exercées par les produits chimiques.....	175
1.1	Le secteur des produits chimiques au Canada	175
1.2	Risques pour la santé et l'environnement.....	177
2.	Objectifs d'action et cadre institutionnel	178
3.	Réponses des pouvoirs publics.....	181
3.1	Examen des substances existantes au titre de la LCPE	183
3.2	Déclaration de nouvelles substances au titre de la LCPE.....	184
3.3	Gestion des risques pour la santé humaine et l'environnement : initiatives des autorités fédérales et provinciales	185
3.4	Gestion des risques pour la santé humaine et l'environnement : autres initiatives.....	187
3.5	Information du public : Inventaire national des rejets de polluants (INRP) au titre de la LCPE.....	188
3.6	Pesticides	189
4.	Activités et engagements aux niveaux régional et international	190
4.1	Coopération bilatérale	190
4.2	Coopération multilatérale	190

Partie III
ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

8. COOPÉRATION INTERNATIONALE	191
Recommandations.....	192
Conclusions	193
1. Objectifs	194
2. Gestion de l'environnement le long des frontières.....	198
2.1 Pollution atmosphérique transfrontière	200
2.2 Grands lacs et eaux transfrontières	202
2.3 Gestion des mouvements transfrontières de déchets	206
3. Questions liées au milieu marin	208
3.1 Pollution marine	208
3.2 Zones de pêches marines	210
4. Changement climatique.....	213
4.1 Progrès accomplis jusqu'à présent	213
4.2 Mise en œuvre des politiques climatiques actuelles.....	217
4.3 Perspectives d'évolution et évaluation	220
5. Échanges et environnement.....	221
5.1 Intégration des politiques commerciales et environnementales	221
5.2 Commerce d'articles particuliers.....	222
5.3 Certification, crédits à l'exportation et principes directeurs pour les entreprises multinationales	224
6. Aide au développement.....	225
6.1 APD totale	225
6.2 APD environnementale	225
6.3 Autres formes d'aide en faveur de l'environnement	227
7. Poursuite d'un développement durable	227

RÉFÉRENCES

I.A Données sur l'environnement.....	230
I.B Données économiques.....	232
I.C Données sociales	234
II.A Liste d'accords multilatéraux (mondiaux)	236
II.B Liste d'accords multilatéraux (régionaux)	242
III. Abréviations	244
IV. Contexte physique	248
V. Faits relatifs à l'environnement (1995-2003).....	250
VI. Sites Web liés à l'environnement.....	259

LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ENCADRÉS

Figures

Carte du Canada	14
2.1 Émissions atmosphériques	39
2.2 Tendances dans le secteur des transports.....	45
2.3 Prix des carburants routiers au Canada et aux États-Unis.....	47
2.4 Intensité et structure énergétiques	50
3.1 Utilisation de l'eau	66
3.2 Population raccordée à une station d'épuration publique des eaux usées.....	70
3.3 Intrants agricoles	74
4.1 Faune et flore.....	86
4.2 Zones protégées	90
4.3 Forêt.....	96
5.1 Structure et tendances économiques.....	112
5.2 Évolution du soutien à l'agriculture	121
5.3 Prix et taxes des carburants routiers	123
6.1 Indicateurs sociaux	161
7.1 Évolution des émissions de substances toxiques.....	177
7.2 Contaminants toxiques dans les œufs de Cormoran.....	179
7.3 Émissions atmosphériques de mercure.....	180
8.1 TPA et débarquements de morue dans les eaux côtières canadiennes de l'Atlantique	212
8.2 Intensité des émissions de CO ₂	216
8.3 Tendances et prévisions des émissions canadiennes de GES.....	218
8.4 Aide publique au développement	226

Tableaux

2.1 Émissions atmosphériques par sources	40
2.2 Résultats du Canada concernant le respect de ses engagements nationaux et internationaux en matière de lutte contre la pollution atmosphérique	41
2.3 Évolution de la qualité de l'air au Canada	43
2.4 Prix de l'énergie au Canada.....	51
3.1 Quelques lois, stratégies et plans récents relatifs à l'eau.....	59
3.2 Indice de la qualité de l'eau par catégorie	63

3.3	Rejets de substances toxiques persistantes dans le bassin des Grands lacs au Canada	64
3.4	Population raccordée à une station d'épuration publique	70
4.1	Espèces en péril sous juridiction provinciale	87
4.2	Zones protégées gérées au niveau fédéral	91
5.1	Tendances économiques et pressions environnementales	113
5.2	Programmes fédéraux d'adaptation de la pêche	121
5.3	Dépenses de lutte contre la pollution	125
5.4	Dépenses publiques de lutte contre la pollution (LCP)	127
5.5	Dépenses de lutte contre la pollution des provinces et des collectivités locales ..	128
5.6	Activités d'inspection et de contrôle	136
5.7	Taux de non-conformité	136
5.8	Quelques instruments fondés sur les mécanismes du marché	138
5.9	Quelques approches volontaires	143
6.1	Principales situations d'urgence environnementale	152
6.2	L'industrie de l'environnement	157
6.3	Population et PIB	160
8.1	Conventions régionales et mondiales relatives à l'environnement signées ou ratifiées par le Canada ou auxquelles le Canada a adhéré	195
8.2	Variation annuelle des émissions de GES du Canada	214
I.A	Données sur l'environnement	230
I.B	Données économiques	232
I.C	Données sociales	234
II.A	Liste d'accords multilatéraux (mondiaux)	236
II.B	Liste d'accords multilatéraux (régionaux)	242

Encadrés

2.1	Principales caractéristiques du secteur des transports	44
2.2	Principales caractéristiques du secteur de l'énergie	49
2.3	Incitations fiscales destinées à encourager le développement des énergies renouvelables	54
3.1	Une nouvelle politique provinciale de l'eau : Québec	60
3.2	Dysfonctionnements dans la distribution d'eau potable : Walkerton et North Battleford	61
3.3	Gestion des ressources en eau dans l'Alberta	67
4.1	Activités internationales du Canada en faveur de la gestion durable des forêts ..	99
4.2	Coopération bilatérale et régionale de gestion des poissons, des espèces sauvages et de la nature	103

5.1	Grandes tendances économiques.....	110
5.2	Nouvelles mesures agro-environnementales au Canada	120
5.3	Cadre juridique	133
6.1	Contexte social : évolution démographique, régionale et socio-économique	159
6.2	Le changement climatique et les Inuit du Nord canadien	164
6.3	La Charte des droits environnementaux et le Commissaire à l'environnement de l'Ontario.....	171
7.1	Secteur minier.....	176
7.2	Exemples de moyens d'action et gestion des risques liés aux produits chimiques	182
7.3	Liste des substances toxiques	183
8.1	Action contre l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique.....	197
8.2	Initiatives à l'appui du développement durable	199
8.3	L'Arctique.....	204
8.4	L'effondrement de la pêche à la morue dans l'Atlantique.....	211

Symboles

Les symboles suivants sont utilisés dans les figures et les tableaux :

- .. : non disponible ;
- : nul ou négligeable ;
- . : point décimal.

Groupements de pays

OCDE Europe : Tous les pays européens de l'OCDE, c'est-à-dire les pays de l'Union européenne plus la Hongrie, l'Islande, la Norvège, la Pologne, la République slovaque, la Suisse, la République tchèque et la Turquie.

OCDE : Les pays de l'OCDE Europe plus l'Australie, le Canada, la République de Corée, les États-Unis, le Japon, le Mexique et la Nouvelle-Zélande.

Les regroupements de pays peuvent comprendre des estimations du Secrétariat.

Le signe * indique : Tous les pays ne sont pas inclus.

Unité monétaire

Unité monétaire : dollar canadien (CAD).

Sur la moyenne de 2003, 1.404 CAD = 1 USD.

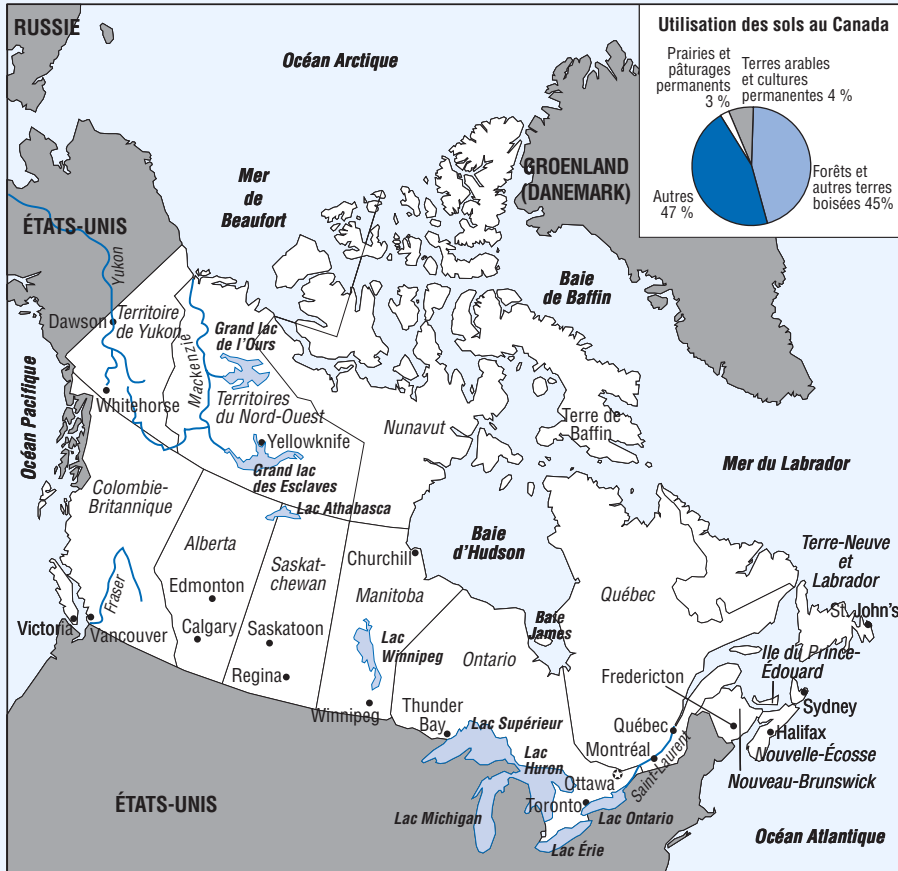
Informations chiffrées

Les informations chiffrées présentées dans ce rapport correspondent à des informations et des données disponibles en janvier 2004.

LISTE DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE D'EXAMEN

M. Marc Aviam	Expert du pays examinateur : France
M. Gerhard Omersu	Expert du pays examinateur : Autriche
M. Andrew Ross	Expert du pays examinateur : Australie
M. Christian Avérous	Secrétariat de l'OCDE
M. Gérard Bonnis	Secrétariat de l'OCDE
Mme Kumi Kitamori	Secrétariat de l'OCDE
Mme Laurence Musset	Secrétariat de l'OCDE
M. Eduard Goldberg	Secrétariat de l'OCDE (Consultant)
M. Bill Long	Secrétariat de l'OCDE (Consultant)
M. Michel Potier	Secrétariat de l'OCDE (Consultant)
M. Edmundo Claro	Observateur : Chili
M. Carlos de Miguel	Observateur : NU-CEPAL

Carte du Canada



Source : OCDE.



Extrait de :
**OECD Environmental Performance Reviews:
Canada 2004**

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264107786-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2004), « Gestion de l'eau », dans *OECD Environmental Performance Reviews: Canada 2004*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264107793-4-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.